CONCOURS D'ENTREE AU

CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

CFJ

BAC

ÉDUCATEURS SPECIALISES

SUJETS CORRIGES

- **CULTURE GENERALE**
- **RESUME DE TEXTE**

Disponible 782430538

TEL : Kenzo

Tout ce qu'il vous faut pour réussir le Concours

DOCUMENT COMPLET

Scanned with CamScanner

ANCIENS SUJETS

ANNÉE 2017-2018

SUJET N°1....: dans son livre« la ressource humaine », Samuel PISAR a dit:

« Les percées contemporaines réussies, contre toute attente, par certaines nations les plus pauvrement dotées, ne viennent pas de leur mines, de leurs puits ou de leur champs. Elles en possèdent peu. C'est le fruit d'une nouvelle mentalité, de leur volonté, de leur aptitude à saisir l'information de l'heure, à adopter la technologie la plus avancée, à développer des méthodes de recherche, de production et de distribution qui leur permettent de rivaliser, efficacement, dans leurs économies locales. Cette voie transcendante la politique et l'idéologie et ouvre une perspective dominante ».

SUJET N02 : le système de formation au Sénégal est-il en adéquation avec les besoins du pays.

Que pensez-vous de cette réflexion du philosophe Alain:

« La liberté ne va pas sans l'ordre; l'ordre ne vaut pas sans la liberté ».

ANNÉE 2018-2019

SUJET 1

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTlC) constituent-elles une opportunité pour les pays en voie de développement?

SUJET 2

Alternance et enjeux politiques.

Scanned with CamScanner

LA DISSERTATION DE CULTURE GENERALE

L'épreuve de dissertation de culture générale désigne la dissertation d'ordre général donnée dans les grands concours administratifs et qui déroge à la spécialité.

Réussir la dissertation d'ordre général revient à envisager successivement à la distinguer de certaines dissertations voisines avant de déterminer la problématique de la réalisation de son plan.

PREMIERE PARTIE :

DISSERTATION DE CULTURE GENERALE ET DISSERTATION LITTERAIRE OU PHILOSOPHIQUE

Elle se distingue de la dissertation littéraire à plusieurs points de vue et emprunte une forme particulière quant à la réalisation de son plan.

I /DISTINCTION DISSERTATION DE CULTURE GENERALE ET DISSERTATION LITTERAIRE

Elle se distingue de la dissertation littéraire ou philosophique à plusieurs points de vue.

A) Différence quant à l'architecture du développement

La dissertation de culture générale est plus structurée que la dissertation littéraire dans la mesure où elle comporte des parties et des sous parties qui contrairement à la dissertation doivent être soulignées.

Le plan en deux parties

I/.....

.....

A.....

.....

B.....

.....

II/.....

.....

A.....

.....

Scanned with CamScanner

B.....

.....

I PARITE : réalité: une réalité juridique acquise

Chapeau introductif qui annonce les sous parties. A et B (2 lignes)

A Sur le plan socio professionnel

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La fin du A annonce le B

B Sur le plan politique

.....
.....
.....
.....
.....
.....

La fin du B coïncide avec la phase de transition qui permet de glisser vers le lit

I) Parité : une réalité non ineffective en pratique

Chapeau introductif qui annonce les sous parties. A et B (2 lignes)

A Les résistances d'ordre socio culturel

.....
.....
.....
.....

.....
.....

B Les résistances d'ordre physiologiques

.....
.....

.....
.....
.....

Scanned with CamScanner

.....

.....

Conclusion

.....

.....

.....

La construction des paragraphes

Dissertation littéraire

1-idée

2-explicitation de l'idée

3-argumentation

4-illustration

5-conclusions partielles

dissertation de culture générale

1-idée

2-argumentation

3-illustration

Donc la dissertation de culture générale est plus sobre, plud dépouillés quant à la construction du paragraphe.

Le plan en trois parties

I/.....

.....

A.....

B.....

II

.....

.....

A.....

B.....

Scanned with CamScanner

B / Différence quant à l'introduction

C'est la partie la plus importante du travail de par son volume .C'est le tiers du travail, c'est le portrait du devoir en miniature. C'est ce qui est justifie que dés la fin de l'introduction on connait à peu prés tout sur le candidat, tout sur la réponse apportée par le candidat quant à la question qui lui a été posée. Or s'il s'agissait d'une dissertation littéraire il faudrait attendre la fin de la conclusion.

Elle comprend cinq phases qu'il faudra respecter dans la mesure du possible.

-L'annonce

-La définition ou le rapport des termes du sujet

-Délimitation

-Intérêt et problématique

-Justification du plan ou réponse à la problématique, l'annonce du plan ou des parties

1 <u>L'annonce</u>

Elle peut être faite de différente manière :

a) <u>Par contextualisation</u> :

Comme son nom l'indique, l'annonce sert ici à poser le sujets dans son contexte général, lequel contexte l'a vu naitre .Ce contexte peut être varié, il peut être juridique, économique, social, culturel, *politique…il s'agira pour le candidat d'évoquer ce contexte en utilisant la formule de l'entonnoir* c'est-à-dire allant du général au particulier.

Le général étant le contexte et le particulier la question à étudier.

Sur le plan méthodologique, il est toujours conseillé de l'annonce par la question à étudier.

NB : n'importe quel sujet qu'on vous pose ne peut pas ex-nilo c'est à dire qu'il y'a toujours une préoccupation qui justifie l'égalité entre l'homme et la femme.

b) <u>Par actualisation</u> :

L'annonce peut se faire en invoquant l'actualité de la question.

Exemple : si notre sujet porte sur l'égalité entre l'homme et la femme, on dira par exemple pour l'annoncer

Scanned with CamScanner

De nos jours, la parité entre l'homme et la femme demeure une préoccupation fondamentale, des acteurs internationaux de développement, des gouvernants et de la société civile qui tous plaident en faveur de l'égalité entre l'homme et le femme.

Si le sujet porte sur **biocarburant et autosuffisance alimentaire .L'annonce peut être ainsi faite.**

- La recherche d'une politique efficace devant promouvoir une couverture énergétique tout en préservant la sécurité alimentaire a été et demeure une préoccupation fondamentale des décideurs que sont les acteurs internationaux de développement et les pouvoirs locaux. C'est toute la question des biocarburants et autosuffisances alimentaires.

NB :

Sur le plan méthodologique il est toujours conseillé de terminer l'annonce par la question à étudier.

1) Définition

Cette deuxième étape se fera en allant à la ligne tout en respectant un alinéa de 3 cm.

Il revient de définir les termes du sujet ou le rapport enter les termes du sujet .Cette deuxième étape se fera en allant à la ligne tout en respectant un alinéa de 3 cm.

Si le sujet comporte deux termes tel que biocarburant et autosuffisance alimentaire, la définition du deuxième terme se fera en allant à la ligne en utilisant l'expression **quant à ou quant au (x)** mais en allant à la ligne.

2) La délimitation

Elle recouvre deux choses

a) Sur le plan théorique

L'étude d'une question peut être si vaste qu'on ne puisse pas la traiter en quatre heures de temps, il va falloir alors la délimiter. La délimitation consiste à montrer quels sont les aspects *de la question qui méritent d'être traités. Et pourquoi. C'est à dire en justifiant brièvement.*

b) Sur le plan géopolitique

La délimitation consiste à dresser un échantillon à partir duquel l'étude serait pertinente.

L'échantillon peut ^ter une activité, un secteur d'activité, un domaine, une ville, une région, un continent…

Scanned with CamScanner

Exemple : si le sujet porte sur le processus démocratique votre échantillon peut porter sur le Maghreb et on dira :

- L'étude de la question ne serait pas pertinente si l'on faisait fi du Maghreb où la question est plus que jamais d'actualité avec le réveil des peuples arabes désigné sur le vocable le **« printemps Arabe » qui a déposé la plus part des dictateurs.**
- Exemple : si le sujet porte sur biocarburants et autosuffisance alimentaire, on dira par exemple.
- - l'étude de cette question ne serait pas pertinente si l'on faisait fi du continent africain en général et du Sénégalais en particulier dépourvu de source d'énergie, et confronté à une dépendance alimentaire sans précédent et où la question est plus que jamais d'actualité.

c) Intérêt et problématique

N'importe quel sujet peut susciter un débat passionnant ou un intérêt particulier tout dépendra de la formulation du sujet .Ce débat va opposer les pour et les contre, c'est ce que l'on appelle les controverses doctrinales ceci pour la simple raison que personne n'a le monopole de la vérité. Le candidat devra montrer soit l'importance de la question soit le débat qu'elle fait naitre. Mais cette partie ne doit pas être développée.

Donc, d'importantes controverses doctrinales peuvent naitre à propos d'une question et opposer différentes écoles de pensée, courant de pensée, voir d'éminents spécialistes ou auteurs. Il va falloir pour le candidat de les évoquer brièvement sans les développer et au besoin d'en donner les chefs de file ou précurseurs. Exemple par rapport au sujet sur la parité.

Cette question a suscité un débat passionnant qui ne cesse de diviser les spécialistes .Si pour certains, parité et approche genre est un levier pour le développement, en revanche pour les détracteurs, ce débat est stérile, puéril et utopique. Dés lors la question qui se pose a trait à l'effectivité d e la parité, autrement dit cette parité est elle acquise au sein de la société ?

En ce qui concerne la problématique, c'est la moelle épinière du devoir d'où doivent dériver les axes fondamentaux du développement.

Le sujet comporte deux termes, vous déterminerez la problématique de manière implicite d'abord en se demandant : **quels sont les rapports entre les deux termes X et Y ?**

Exemple : quels sont les le rapport entre biocarburant et autosuffisance alimentaire ?

Ensuite on la déterminera de manière explicite **.Et là** on peut utiliser certains verbes tels que **rimer, introduire, impliquer,** se demander si X Induit Y. Cela peut aussi revenir à se demander s'il y'a complémentarité entre X et Y, s'il y' a antinomie entre x et y mais tout dépendra de la formulation du sujet .Dans l'exemple sur les biocarburants, on ne pourra dire de manière explicite si les biocarburants riment avec autosuffisance alimentaire ?

Scanned with CamScanner

Regroupé cette phase de l'introduction peut être illustrée de la manière suivante :

Dés lors la question fondamentale qui se pose ici a trait au rapport entre biocarburants et autosuffisance alimentaire. Autrement dit, les biocarburants riment-ils avec autosuffisance alimentaire.

5) Justification et annonce du plan

Les éléments de justification sont les sous parties de chaque partie principale du développement et elles sont juxtaposées. Ils doivent être exposés de manière subtile.

Pour déterminer la justification, il faut d'abord esquisser son plan sur le brouillon.

Soit le sujet Parité et approche genre

Le plan ci-dessous peut être esquissé

I Parité : une égalité juridique non acquise

A) Au plan politique

B) Au plan professionnel

II Parité : une égalité NON EFECTIVE EN PRATIQUE

A) Les résistances d'ordre socio-culturel

B) Les résistances d'ordre physiologiques

Dans l'exemple les sous parties A et B chaque partie en constitue la justification.

Illustration

A l'analyse, il s'avère que les raisons politiques (A) voir professionnelles (B) militent en faveur de la thèse malgré les faits que des résistances socio culturelles (A) et physiologiques (B), entament profondément sa pertinence.

Au moment de rédiger on peut omettre les grands A et B mis entre parenthèses

L'annonce du plan ou des parties

Il s'agira pour le candidat d'utiliser des phrases courtes brèves et concises qui doivent servir d'intitulés des parties. Les intitulés doivent être denses et percutants.

Scanned with CamScanner

Illustrations

De telles considérations justifient que l'on montre que l'une est une égalité juridique acquise avant de montrer qu'elle est en pratique non effective.

L'architecture de l'introduction

L'entame de chaque partie de l'introduction doit se faire en allant à la ligne tout en respectant un alinéa de cinq centimètres ceci pour rendre aéré l'introduction.

Schématiquement l'architecture de l'introduction peut se présenter de la manière suivante.

.....

.....

.....

- ✓ Donner son avis définitif sur la question posée c'est-à-dire donné une réponse au problème posé,
- ✓ Faire une ouverture sur un autre sujet pouvant ainsi constituer une réflexion pour un autre devoir,

Ceci doit être fait à partir des résultats de la démonstration

C/ Différence quant au style

La dissertation littéraire obéit à un style qui lui est propre donc différent du style de la dissertation littéraire, on peut se permettre d'introduire des nuances et des sentiments, par l'utilisation judicieuse de certaines ponctuations, telles que les points d'interrogation ,d'exclamation , de suspension ou par l'utilisation des parenthèses ou des phrases incises es procédés doivent être évité dans la dissertation d'ordre général qui doit rester un texte froid et objectif, un texte qui doit convaincre par sa rigueur .

D- Différence quant au ton

Enfin, le ton de la dissertation littéraire est plus intime plus confidentiel que celui de la dissertation d'ordre général qui lui doit rester impersonnel .Le littéraire fait un large usage des prénoms à la première personne : je, nous. Voila l'utilisation ce...Je et ce …nous est fondamentalement interdite en dissertation de culture générale.

E- Différence quant au raisonnement

La dissertation de culture générale fait appel à la méthode déductive alors que la dissertation littéraire fait appel à la méthode inductive.

La déduction est le procédé de raisonnement qui consiste à aller du général au particulier tandis que l'induction va du particulier au général. Le candidat qui utilise la méthode la méthode déductive *emploie plus la raisonnement que les faits alors que celui qui utilise la méthode déductive combine le* raisonnement aux faits. Les faits sont les citations, les anecdotes, les portraits, les images, les connaissances tirées d'œuvre au programme. Cela veut dire que le candidat qui utilise la méthode déductive appropriée à la dissertation de culture général sera jugé non pas sur les faits mais sur sa rigueur, sa cohérence, sur l'originalité des solutions qu'il préconise, sur la pertinence de ces jugements.

Scanned with CamScanner

II PROBLEMATIQUE DE LA REALISATION DU PLAN DE LA DISSERTATION DE CULTURE GENERALE

La réalisation du plan de la dissertation de culture générale dépend selon qu'on est présence de sujets analytiques, de sujets dialectiques et de sujets synthétiques.

A Les sujets analytiques

Seront étudiés ici, les notions, des comparaisons d'idées, et les commentaires d'idées.

1-Les notions

Ex : la démocratie sénégalaise, la mondialisation, les libertés publiques.

Elles ne posent pas de problèmes majeurs et en cas de difficultés, le candidat peut adopter le plan bouée de sauvetage consistant à dire.

I Le contenu

A.....

B.....

II La portée

A.....

B.....

Illustration

SUJET : LA DÉMOCRATIE SÉNÉGALAISE

I /Contenu de la démocratie sénégalaise

A/Une démocratie libérale

-Le préambule de la constitution s'inspire des grandes déclarations de droits

- La charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- La convention sur la non-discrimination à l'égard des femmes
- La convention sur la protection des droits de l'enfant
- -la constitution proclame certaines libertés fondamentales voir les articles 7 à 21 de la constitution

B/Une démocratie représentative

Scanned with CamScanner

Le système sénégalais admet la représentation du peuple ; il existe un parlement où siègent les élus du peuple qui représente la volonté du peuple voir la constitution du pouvoir législatif

C) Une démocratie pluraliste

Le système sénégalais admet le pluralisme politique. En effet, on est parti du multipartisme limité avec la reconnaissance du PDS en1974 au multipartisme illimité ou intégral en 1981 avec l'accession du Président Abdou Diouf au pouvoir.

Aujourd'hui, le pays compte plus de 150 partis politiques.

II/ La portée de la démocratie sénégalaise

Là, le candidat doit être très prudent. Il doit faire des analyses objectives, scientifiques. Il devra pour chaque point analysé donner les acquis et les insuffisances c'est-à-dire être nuancé.

A/Sur le plan socio-économique

Le candidat s'interrogera sur les points ci –dessous :

- Qu'en est-il de la libre entreprise ?

  Il pourra saluer les avancées faites en matière de célérité et de simplification des des procédures du guichet unique de l'APIX quant à la création d'entreprise au Sénégal ?

  Toutefois, il faudra montrer les insuffisances.

- Qu'en est –il de l'allocation efficiente des ressources ?
- Qu'en est-il des stratégies de réduction de la pauvreté ?
- Qu'en est-il de l'attente des objectifs du Millénaire du Développement ?etc..

B/SUR LE PLAN JURIDIQUE

- Qu'en est-il du respect des droits et libertés individuelles et collectives ?
- Qu'en est-i de l'Etat de droit ?

C/SUR LE PLAN POLITIQUE

Selon le Professeur Jacques Mariél Nzouankeu, l'existence de la Démocratie Pluraliste Majoritaire se mesure par les indicateurs suivants :

- Qu'en est-il de la liberté de la presse et de l'information ?
- Qu'en est-il de l'organisation d'élections libres régulières et transparentes ?
- Qu'en est –il de l'alternance au pouvoir ?
- Qu'en est-il de l'existence d'une véritable opposition ?
- Qu'en est-il de l'existence d'une véritable opposition ?

Scanned with CamScanner

- Qu'en est-il de l'indépendance de la magistrature ?

2- Les comparaisons d'idées

Elles consistent à montrer les ressemblances

Elles consistent généralement à comparer deux notions

Exemple : comparer Liberté et ordre public

Ces sujets consistent à montrer les ressemblances et les dissemblances entre les deux notions à comparer.

Toutefois tous les deux n'impliquent pas **ipso facto** comparaison certains traduisent l'idée de complémentarité ou de comptabilité.

3 –Les commentaires d'idées

a) Si la consigne est introduite par des verbes ou expression verbales tels que :

Discuter, au besoin discuter, le travail demandé au candidat est d'expliqué ou commenter.

b) Si la consigne est introduite par des par les expressions tels que :

–Partager –vous

-Etes –vous d'avis que … ?

-Peut –on dire que… ?

-Selon vous…

-Que pensez –vous de …? **Le travail demandé au candidat est d'expliquer clairement la position de l'auteur dans un premier temps et de discuter dans un second temps cette position de l'auteur.**

La discussion peut revenir à corriger, critiquer, nuancer la part d'erreur contenue dans la position de l'auteur et ceci peut en adoptant une antithèse et une synthèse après avoir montré clairement la position de l'auteur.

N.B

Le commentaire d'un jugement est plus exigeant qu'une simple explication.

Quant la consigne est introduite par commenter elle invite selon le Professeur Samba THIARE apporter l'énoncé d'un fait des éléments personnels d'appréciation.

N.B Expliquer, analyser, montrer on pour but de rendre plus accessibles l'idée exprimée dans les sujets , de découvrir les zones d'ombre et de chercher des arguments pertinents.

Scanned with CamScanner

Parfois le candidat se trouve en face d'un sujet présenté sous la forme d'une pensée ou d'une citation relativement longue.

Ce candidat peut adopter la démarchez suivants :

Soit le plan binaire

I Explication

II Commentaire

Ou le plan ternaire

I Explication

II Commentaire

III Discussion

Définition de mots indicateurs de progression

Discuter : examiner les arguments qui sont en faveur et en opposition d'une affirmation.

Quant on discute seulement, il faut éviter de se lancer dans des explications.

Expliquer : rendez clair, analyser des éléments qui composent un ensemble quand on explique il faut éviter de faire de son opinion, de son jugement, car expliquer ce n'est pas juger.

Donner : donner son appréciation, dites des réflexions à propos d'une pensée, faites des remarques, des jugements.

Montrer : démontrer, trouver des justifications

Scanned with CamScanner

VOIR LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROGRESSION

Progression	Formulation régulière	variantes
Dialectique	Discuter	Que pensez-vous ? Jugez-vous ? Partager-vous ? Quelles sont les réflexions ?
Partie essentiellement explicative	Commenter	Expliquer et discuter Expliquer s'il y'a lieu discuter
Partiellement explicative	Expliquer	Comment comprenez-vous ? Analysez
Totalement explicative	Montrer	Démontrer Justifier Donner des preuves

***B* <u>*Les sujets dialectiques*</u>**

Cette méthode part du principe que toute idée contient en elle-même une contradiction, sa propre contradiction ; une affirmation **(thèse),** contient une contradiction interne **(antithèse),** en sorte que la vérité **(synthèse)** résulte de la conciliation de la thèse et de l'antithèse

Les libertés publiques peuvent être définies comme les droits de l'homme reconnus, définis et protégés juridiquement par le droit positif et qui peuvent être classés par trois grandes catégories :

-les droits individuels ;

Scanned with CamScanner

-les droits politiques ;

-les droits *socio économiques.*

Quant à la sécurité publique, elle peut être définie comme un des éléments de la tryptique composant la police administrative et qui comprend un volet préventif consistant à prévenir les troubles à l'ordre public et un volet protection consistant à mettre un terme à l'insécurité, la tranquillité et la salubrité. Elle fait partie des exigences de l'Etat démocratique sans lesquelles la société na ne pourrait pas exister.

L'étude de cette question ne saurait être exhaustive si l'on faisait fi des démocraties africaines et sénégalaises ou la question est plus que jamais d'actualité avec la montée des revendications autoritaires des pouvoirs en place.

Dès lors, la question qui se pose a trait aux rapports entre liberté publiques et sécurités publiques .Autrement dit, traiter une telle question revient à s'interroger sur la coexistence entre ces deux notions.

De telles considérations justifient que l'on montre que liberté publique et sécurité *publique demeurent deux notions antinomiques (I) mais la réalité montre également qu'i* s'agit de deux notions conciliables car indispensables à la démocratie (II).

I - <u>Liberté publique et sécurité publique : deux notions antinomiques</u>

A. <u>Quant à leur contenu</u>

Quant à la sécurité publique, elle concerne des activités administratives ayant pour objet l'édiction de règles générales et de mesure individuelles nécessaires au maintien à l'ordre public.

Cette notion d'ordre public a trait à la sécurité, tranquillité, salubrité et vise à veiller à ce que la sécurité publique soit assurée par le maintien de l'ordre partout où se font les grands *rassemblements tels que les marchés, cérémonies publiques, spectacles, lieux de culte et autres* lieux publics en vue d'éviter les dangers qui menacent les particuliers ou la collectivité.

· Mais aussi la prévention des atteintes contre l'Etat, la lutte contre les catastrophes.

B-<u>Quant aux buts poursuivis</u>

La sécurité publique implique une mission de contrôle et de surveillance .Elle vise donc à maintenir l'ordre .C'est-à dire à prévenir les troubles afin de ne pas avoir à les réprimer. La sécurité publique se limite à la prévention des infractions, rôle essentiel est celle de la police administrative.

Quant aux libertés publiques, elles visent à permettre à l'épanouissement de l'individu dans la société démocratique.

Scanned with CamScanner

II – LIBERTES PUBLIQUES ET SECURITE PUBLIQUES : DEUX NOTIONS CONCILIABLES POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE.

Il existe une dialectique entre la liberté publique et la sécurité publique.

A- La sécurité publique est nécessaire à l'exercice des libertés publiques.

Les libertés publiques sont proclamées par la constitution .Il faut cependant remarquer que la constituant manifeste le souci permanent pour que les libertés publiques s'exercent dans des conditions où la sécurité publique est garantie.

En principe, il y'a une liberté totale dans l'exercice de la liberté en permettant l'exercice immédiat. C'est le cas de la liberté de 0réunion, de la liberté d'association des manifestations à caractère religieux ou tradition

Toutefois l'exercice de certaines libertés nécessitant une intervention à posteriori ou à priori de l'autorité administrative pour garantir la sécurité publique.

Autrement dit , sauf en ce qui concerne les rassemblements ordonné par l'administration , toute manifestation sur la voie publique est interdite lorsqu'elle n'est pas préalablement déclarée.

Dans l'arrêt LD/MPT/ préfet de Dakar, le Conseil d'Etat a considéré que la marche est l'expression d'une liberté publique qui n'est pas soumise qu'à une déclaration préalable et qu'en conséquence l'autorité administrative responsable ne saurait l'interdire sans qu'il y'ait d'une part , un risque de perturbation de l'ordre public et, d'autre part , une insuffisance de moyens nécessaires pour le maintien de l'ordre.

A- La limitation des libertés publiques pour la sauvegarde de la sécurité publique

Il est clair que les libertés publiques doivent être sauvegardées mais la sécurité publique aussi au risque de détruire les libertés .Il est prévu certaines situations où les libertés sont strictement limitées au profit de la sécurité publique. Il s'agit de l'état de siège, l'état d'urgence et les circonstances exceptionnelles.

Scanned with CamScanner

LES CONNECTEURS LOGIQUES

Renforcer une idée	S'opposer
✓ D'ailleurs ✓ De même ✓ De plus ✓ Egalement ✓ En outre ✓ Et surtout ✓ Ensuite ✓ Puis **Exprimer une conséquence** ✓ C'est pourquoi ✓ Si bien que ✓ Par conséquent ✓ Par la suite ✓ De ce fait ✓ Dés lors ✓ donc	**Opposition plus forte** ✓ Au contraire ✓ En revanche ✓ A l'inverse **Opposition plus faible** ✓ Mais ✓ Cependant ✓ Toutefois ✓ Pourtant ✓ Or **Opposition plus nuancée** ✓ En réalité ✓ En fait ✓ En vérité ✓ Certes **Compléter** ✓ Par exemple ✓ C'est –à-dire ✓ En effet

Scanned with CamScanner

DEUXIEME PARTIE : ETUDE THEMATIQUE

THEME 2 : LA GARANTIE DES LIBERTES PUBLIQUES

Sujet 1 : La garantie des libertés publiques en droit sénégalais

Plan

I – Les garanties juridictionnelles

A Les organes compétents : les cours et tribunaux

1- Le conseil constitutionnel
2- La chambre administrative de la cour Suprême
3- Le tribunal d'instance

B Les moyens :

1-l'annulation ou la non application d'un acte inconstitutionnel ou illégal ;

2-la réparation pécuniaire du préjudice subi

II Les garanties non juridictionnelles

A l'équilibre des règles du jeu démocratique

B Le recours au médiateur

Sujet 2 : la garanties des libertés publiques en Afrique

Plan

I La consécration de droits et devoirs par la charte africaine des droits de l'homme et des peuples

A l'Existence de droits de l'homme et des peuples

Distinction droits de l'homme et des peuples

II L'institution de mesures de sauvegarde

A l'instauration de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples

B les compétences de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Scanned with CamScanner

Sujet 3 : La garantie des libertés publiques en Droit international

I La reconnaissance de droit et devoirs

A En Afrique : la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples

B En Europe : la convention européenne des droits de l'Homme

II L'institution de mesures de sauvegarde

A L'instauration de la cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

B L'instauration de la cour de justice européenne

Sujet 4 Les libertés publiques en droit sénégalais

I Des droits proclamés par la constitution

A Par le juge constitutionnel : l'annulation d'actes inconstitutionnels

B Par le juge administratif

1- L'annulation par la chambre administrative de la Cour Suprême d'actes illégaux
2- La réparation pécuniaire des atteintes par le tribunal régional

Scanned with CamScanner

THEME DROIT À LA CITOYENNETÉ ET LIBRE EXPRESSION DU CULTE

Exposé : Droit à la citoyenneté et libre expression du culte

L'installation dans les démocraties modernes du citoyen au cœur des préoccupations étatiques est assez édifiante pour l'érection d'un droit à la citoyenneté. Ce dernier consacre par conséquent certaines libertés au profit des citoyens.

Ainsi le droit à la citoyenneté peut être peut être défini comme la reconnaissance du lien ombilical qui l'individu à l'état auquel il appartient et qui se manifeste par la reconnaissance de droits et libertés à son profit et en contre parties de devoirs et obligations sont mis à sa charge.

Quant à la libre expression du culte, elle peut s'entendre comme le doit reconnu et garantie à tout citoyen de pratiquer pleinement sa religion par l'accomplissement d'actes de dévotions, l'enseignement, les rites entre autres.

Dès lors la question fondamentale qui se pose ici a trait aux rapports entre droit à la citoyenneté et libre expression du culte. Autrement dit, il s'agit de s'interroger sur la coexistence entre ces deux notions.

On se rend compte à partir des éléments sus évoqués que c'est en Europe en général et plus particulièrement en France et en Suisse que l'actualité de la situation se pose avec plus d'acuité avec le port de la burka,de la voile et les problèmes lés aux minarets. Toutefois la question est quasi universelle.

Ce sujet recèle plus d'un intérêt. Thématiquement d'abord, le concept de la libre expression du culte a fait et continue de faire l'objet d'un débat pour le moins passionnant.

Historiquement ensuite le contenu du débat sur la laïcité a fait l'évolution d'une significative.

Actuellement, enfin, avec la montée en puissance de l'Islam en occident, le débat a pris d'autres tournures au point de ne laisser personne indifférent.

Ainsi, la question qui se pose a trait aux rapports qu'entretiennent les concepts de droit à la citoyenneté et libre expression du culte .Il s'agira de s'interroger sur la coexistence entre ces deux notions

Scanned with CamScanner

A l'analyse, il s'avère que la résurgence du choc des civilisations et les exigences sécuritaires des Etats ravivent les relations heurtées que le respect par l'Etat des principes de la laïcité et le culte de la tolérance pourraient atténuer.

Par conséquent, il s'agira de montrer que droit à la citoyenneté et la libre expression du culte entretiennent des rapports conflictuels **(I)** qui du reste ne sont pas sans être apprivoisables **(II).**

PLAN

I <u>Droit à la citoyenneté et libre expression du culte : des rapports conflictuels</u>

A Du fait des chocs des civilisations gréco (romaines et orientales

B Du fait des chocs des préoccupations sécuritaires dans les démocraties modernes

II Droit à la citoyenneté et libre expression du culte : des rapports apprivoisables

A Par le respect par l'Etat de la laïcité

B Par la consolidation du culte de la tolérance

Scanned with CamScanner

A l'analyse, il s'avère que la résurgence du choc des civilisations et les exigences sécuritaires des Etats ravivent les relations heurtées que le respect par l'Etat des principes de la laïcité et le culte de la tolérance pourraient atténuer.

Par conséquent, il s'agira de montrer que droit à la citoyenneté et la libre expression du culte entretiennent des rapports conflictuels **(I)** qui du reste ne sont pas sans être apprivoisables **(II).**

PLAN

I <u>Droit à la citoyenneté et libre expression du culte : des rapports conflictuels</u>

A Du fait des chocs des civilisations gréco (romaines et orientales

B Du fait des chocs des préoccupations sécuritaires dans les démocraties modernes

II Droit à la citoyenneté et libre expression du culte : des rapports apprivoisables

A Par le respect par l'Etat de la laïcité

B Par la consolidation du culte de la tolérance

Scanned with CamScanner

SUJET : RELIGION ET CONSOLIDATION DE LA NATION AU SÉNÉGAL

Esquisse d'introduction

La préservation de la paix et de la bonne entente entre les couches sociales, quelque soit leurs convictions et appartenances a été et demeure une préoccupation des autorités publiques et religieuses, c'est toute la question de la religion et consolidation de la nation au Sénégal.

La religion peut être définie comme la croyance, la conviction à une idéologie ou à des pratiques religieuses.

Quant à la consolidation de la nation, elle renvoie aux caractères qui renforcent le dialogue social, l'harmonie ainsi que le raffermissement des liens qui existent entre les différentes composantes de la société.

L'étude de ce sujet serait plus pertinente si l'on s'intéressait au Sénégal où la question est plus que jamais d'actualité avec les récents événements relatifs à la destruction de lieux de cultes et les heurts de plus en plus nombreux entre confréries.

Cette question de la religion et de la consolidation ne cesse de diviser les opinions. En effet, si pour les tenants du dialogue islamo chrétien, la religion est le fer de lance de l'unité nationale, d'autres estiment que la diversité des religions sans respect des principe de la laïcité risquerait de ruiner la consolidation de la nation.

Dés lors, la problématique qui se pose a trait aux rapports entre la religion et la consolidation d'une nation ?

A l'analyse, il s'avère que le dialogue **(A)** et la tolérance **(B)** militent en faveur de la thèse malgré l'existence d'obstacles ethnique **(A)** et religieux **(B)** qui entament profondément sa pertinence.

De telles considérations justifient que l'on montre d'une part que la religion est un facteur de consolidation de la nation **(I)** avant de montrer d'autre part les limites **(II)**

Scanned with CamScanner

EPREUVE DE DISSERTATION

Sujet 5 : *« Beaucoup de jeunes choisissent aujourd'hui le chemin de l'émigration. Quelles sont les raisons de ce phénomène ? » Leur donnez-vous raison ? »*

Piste à suivre pour la correction

thème : L'émigration des jeunes

A/Piste pour la compréhension du sujet et de la consigne

a) De quoi s'agit-il (quelle est la problématique soulevée dans ce sujet ?) Il s'agit d'un phénomène du moment qui touche les jeunes du pays : l'émigration. Un choix dicté par la situation qu'ils vivent.

b) La consigne. Il est demandé d'exposer les motifs de ce choix et de justifier ou non la décision des jeunes.

B/Le Plan d'ensemble

1re partie : Les causes de l'émigration des jeunes vers les pays européens. Situer les responsabilités face à ce qui est considéré comme un fléau (parents, Etat, société …)

2e partie : Exposer les conséquences qui peuvent découler de cette émigration.

3e partie : Prendre parti pour ou contre cette jeunesse qui émigre en proposant des solutions.

DOCUMENTS ANNEXES

DOCUMENT 2 : **L'immigration n'est pas un phénomène nouveau**

Des mouvements migratoires ont toujours existé entre les pays sahéliens et le Maghreb en général ; mais il s'agissait surtout de Maliens, de Nigériens et de Tchadiens, qui s'y rendaient pour des travaux saisonniers, et parfois, pour s'y installer. Mais aujourd'hui, le but a changé : il s'agit d'aller plus loin… en Europe. Le système des visas pour accéder aux pays européens, la difficulté pour les obtenir, et la création de l'espace Schengen, ont contribué au développement de filières migratoires clandestines, surtout en Algérie et au Maroc. Elles sont désormais, pour les candidats à l'émigration, la seule possibilité de réaliser leur projet.

Certes, l'accès en France des ressortissants de l'Afrique Noire relève des conventions de libre circulation des personnes, signées entre la France et la plupart des pays d'Afrique noire, peu après les indépendances. Mais les choses ont changé, et « l'immigration choisie » est loin de répondre aux attentes de tous ceux qui veulent partir.

Le problème aujourd'hui

Scanned with CamScanner

Dans ces dernières années, l'océan Atlantique est devenu le cimetière de milliers d'émigrants africains inconnus qui s'y noient en tentant de gagner les Canaries à partir de la Mauritanie. Pour environ mille euros chacun, gagnés dans l'économie souterraine à Nouakchott ou à Nouadhibou, les clandestins venus de divers pays d'Afrique noire se lancent dans la traversée, entassés à 40 ou 50 et parfois 70 sur des barques de pêche relativement robustes. Une panne de moteur ou une trop grosse vague seront souvent mortelles. Ils risquent tout pour ce voyage, et ils savent que leur futur ne sera pas aisé. Certains y laisseront leur vie, d'autres seront renvoyés chez eux et d'autres encore, qui atteindront leur destination, savent que leur existence n'y sera pas forcément plus facile. Mais les difficultés qu'ils rencontrent dans leur pays poussent des milliers de jeunes Africains à préférer l'exode, même clandestin.

Pourquoi veulent-ils quitter leur pays ?

Pourquoi un tel afflux d'immigrés vers l'Occident ? Pourquoi ces gens prennent-ils des risques frôlant le suicide ? Pourquoi ? Ils se retrouvent face à un choix difficile : « Avancer, c'est mourir ; reculer, c'est mourir. Alors, mieux vaut avancer et mourir. »

Pourquoi quittent-ils alors leurs pays ? Aucun homme ne quitte son pays pour le plaisir d'immigrer. « *Mes oreilles résonnent encore d'un mot que prononçaient inlassablement les clandestins que j'ai côtoyés : le bonheur. Vouloir être heureux à tout prix, mettre sa vie en jeu et ne pas renoncer... Quelle que soit la difficulté. Quel que soit le temps qu'il faudra y consacrer. Un quitte ou double que nous n'osons plus regarder en face...* » (Serge Daniel) « *Nous sommes sortis de nos familles et de nos pays la rage au cœur avec l'envie de réussir...* », Affirme un jeune Camerounais. Pour lui, le chômage et la pauvreté constituent la principale cause de l'immigration, et le rêve et le mirage de l'eldorado occidental.

- **L'économie**

Depuis la décolonisation, on voit l'accentuation du sous-développement. L'Afrique subsaharienne doit importer la majorité des produits industriels et de consommation dont elle a besoin. Ceux-ci ont des coûts de plus en plus élevés, en raison de la forte dévaluation de la plupart des monnaies. Aussi la dette extérieure augmente dangereusement. De plus, les cultures vivrières qui doivent alimenter les populations sont sacrifiées au bénéfice de cultures d'exportation, au nom de l'impératif du développement. Or, les pays du Sud n'ont aucune prise sur la fluctuation des cours de ces cultures qui sont fixés unilatéralement par les pays industriels occidentaux. Devant faire face à la faim, la population doit chercher un endroit où le manger ne fera pas partie de la préoccupation quotidienne. Une sorte de terre promise, pays du salut. Et cet endroit, c'est l'Occident.

- **La politique**

La seconde cause de migration est bien sûr l'injustice sociale et la grande précarité. Depuis la fin de la guerre froide, les aides se sont effondrées à des niveaux jamais connus. L'Afrique ne joue plus son rôle de partenaire, et elle doit traiter à leurs conditions avec les grandes multinationales occidentales, et les institutions financières internationales. La lutte pour le pouvoir et l'accès aux richesses a ouvert des conflits intérieurs et extérieurs de plus en plus dévastateurs. Un Africain sur cinq vit une situation de guerre ; et la violence est en train de devenir le mode usuel des relations sociales entre cadets et aînés, riches et pauvres, ethnies et religions différentes.

- **Et tous les autres maux dont souffre l'Afrique sub-saharienne**

Scanned with CamScanner

Le sida qui continue ses ravages (en 2007, 22,5 millions de sub-sahariens vivent avec le VIH) ; la faim (200 millions d'Africains ont faim, car l'Afrique demeure le continent le plus touché par la faim et la malnutrition) ; l'eau (malgré des réserves d'eau douce qui sont parmi les plus importantes du monde, 450 millions d'Africains souffrent toujours du manque d'eau courante et potable) ; le chômage (les emplois sont rares et les salaires trop maigres).

Contre eux, une politique de refus

Bien des voix se lèvent pour dénoncer la victoire des partis d'extrême droite dans beaucoup de pays d'Europe et le renforcement des lois sur l'immigration. La xénophobie augmente, les immigrés sont montrés du doigt… Mais peut-on honnêtement accuser les immigrés d'être la cause du chômage, de l'insécurité, de l'insalubrité ?

On ne peut nier que l'immigration irrégulière constitue l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics et des citoyens des pays industrialisés. Les moyens sont nombreux pour détourner la loi : entrée illégale dans les pays de destination, mariages blancs, dépassement des séjours autorisés, interprétation abusive du droit d'asile. On connaît aussi la difficulté à renvoyer les candidats non désirés.

Aussi tout est fait pour accroître le contrôle des frontières. Le 26 octobre 2004, l'Union Européenne crée Frontex (agence européenne pour gérer les frontières extérieures de l'Union Européenne). Certes, plus ces contrôles sont renforcés, plus il est difficile et risqué pour les clandestins de les franchir. Cela se traduit par plus de morts et de souffrances parmi ceux qui cherchent désespérément un avenir meilleur. Même ceux qui réussissent à passer ne sont pas pour autant sortis d'affaire. Ils sont souvent arrêtés et renvoyés dans leur pays, quand ils ne finissent pas dans des centres de rétention.

« Nous ne pouvons ignorer les véritables problèmes politiques que pose l'émigration, comme nous ne pouvons non plus perdre de vue les formidables perspectives qu'offre celle-ci aux émigrants, aux pays qu'ils quittent et ceux où ils se rendent. » (Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU)

Et pourtant !

Il faut reconnaître que les migrations venant des pays du Sud sont d'abord une conséquence de la surexploitation des écosystèmes et d'une main-d'œuvre pauvre, insuffisamment protégée et non organisée. Piller les ressources naturelles d'une population, abuser de sa faiblesse pour lui faire extraire des minerais, cultiver des denrées alimentaires à vil prix, c'est exercer contre elle une véritable violence économique.

Chez nous, miser essentiellement sur « la sécurité » favorise le travail au noir et la clandestinité. Et ces clandestins, dont la fragilité fait l'affaire des trafiquants, sont évidemment perçus comme une concurrence déloyale par les travailleurs européens les plus exposés. C'est pour cette raison que l'économie souterraine doit être régularisée, comme les travailleurs sans papiers, afin de ramener l'argent noir vers les cotisations sociales. Et alimenter ainsi la solidarité, plutôt que les peurs et la répression.

Car cela nous regarde tous… L'Europe va perdre 66 millions d'actifs d'ici 40 ans. Et parce que sa population est vieillissante, elle ne pourra remédier à son déclin qu'en recourant à l'immigration.
C'est là une chance pour les populations des pays d'émigration, qui pourraient profiter de cette

Scanned with CamScanner

opportunité pour se développer et mieux se faire respecter. Enfin, parce que le métissage culturel est une richesse, les migrations doivent aussi être considérées comme une chance à saisir.

Quelles solutions ?

Si même le risque de mort ne dissuade pas les clandestins, comment agir ? La prison ? Ils s'en moquent. Le renvoi dans leur pays ? Ça coûte cher et ils reviennent. Surveiller les frontières, encore plus ? Coût trop élevé et impossible mission… Alors que faire ?

Il nous faut d'abord prendre davantage conscience des nombreuses difficultés que les migrants rencontrent au quotidien, bien qu'elles ne soient pas forcément les mêmes pour tous au même titre : une grande précarité au plan matériel (nourriture, entretien personnel, logement) et des difficultés d'accès aux soins ; peu et parfois pas du tout de travail, et un travail mal rémunéré ; l'attitude inamicale d'une bonne partie de la population locale ; un sentiment d'abandon et d'isolement, du fait qu'ils sont des clandestins ; souvent l'abus de pouvoir de la part des forces de l'ordre ; des conditions de refoulement très dures, voire inhumaines. Et tout cela est encore plus lourd pour les femmes et les enfants.

Il est certain que la plupart des migrants préféreraient rester dans leur pays d'origine, parce qu'ils y ont leur famille, leur culture, leurs racines. Il est donc urgent d'aider au développement des droits humains, de la démocratie, du syndicalisme et de la protection de l'environnement dans les pays africains. Mais il est vrai que les Occidentaux doivent aussi aider à créer de l'emploi chez eux, en investissant dans l'industrie, le textile, l'agriculture, la pêche, l'élevage… Réduire la pauvreté en Afrique est le moyen le plus efficace pour lutter contre l'immigration clandestine.

Les États d'Afrique doivent cesser d'agir comme dans les années de prospérité où l'Europe, en plein boom industriel et immobilier, avait besoin d'une main-d'œuvre africaine bon marché. Les temps ont changé, l'économie moderne emploie peu de travailleurs, et les syndicats européens eux-mêmes en sont les premières victimes.

Pour conclure

On peut reprendre les paroles de la Ligue des Droits de l'Homme :

« Migrer, quitter son pays, quel qu'en soit le motif, est toujours un choix douloureux, mais un choix dont le droit est inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme à l'article 13. Migrer est un choix personnel, aucune mesure étatique dans un monde où existe la liberté de circulation des marchandises, des services et des capitaux, ne pourra empêcher les personnes de circuler. S'il est légitime que les États contrôlent les entrées et les sorties à leurs frontières, il n'est pas légitime que les États considèrent les personnes qui se présentent à leurs frontières comme des criminels.

Les femmes et les hommes qui veulent venir en Europe ont le droit d'être accueillis, de faire valoir les raisons de leur venue. Faire croire aux citoyens européens que des mesures de contrôle aux frontières et bien au delà des frontières « protégeraient » l'Europe de l'immigration, que des morts en Méditerranée et ailleurs en seraient le prix à payer est un mythe dangereux, quand l'Union européenne évalue elle-même son solde migratoire à plus d'un million de personnes. »

Scanned with CamScanner

Des hommes ont faim. Rien ne les empêchera d'aller dans les pays où ils pensent qu'on ne connaît ni la faim ni l'arbitraire. L'Afrique doit en tirer ses leçons.

L'Afrique est un continent si riche en ressources humaines ainsi que naturelles ; pourquoi donc refuser la liberté économique aux Africains ? *« Nous sommes une génération qui croyons que le présent, c'était hier et aujourd'hui nous sommes déjà en retard. L'avenir nous appartient ! À nous de le posséder... »*

THÈME GENRE ET SOCIÉTÉ

Sujet : L'égalité entre l'homme et la femme est- elle effective ?

Point n'est besoin d'être juste pour remarquer qu'une année ne se passe plus dans le monde sans que des réflexions ne soient menées sur le statut de la femme et les voies et moyens qui permettraient d'améliorer sa condition. Des événements majeurs survenues se et là dans le monde depuis un quart de siècle environ, peuvent être considérer comme les signes précurseurs d'un changement dans la destinée des femmes.

La valorisation de la femme est par conséquent, un signe des temps. Il s'agit de la garantie des droits de la femme au sein de la famille et de la société, mais aussi l'assurance d'une protection juridique, en prenant les dispositions applicables à tous les êtres humains sans distinction de sexe. Déjà Mexico en 1975, décidait de la mise en place de plans d'actions mondiaux, pour les femmes. La même année fut proclamée l'année internationale de la femme (1975-1985) ainsi qu'une journée mondiale le 08 Mars de chaque année. A cela s'ajoute la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des de Décembre 1979.

L'égalité peut être ici entendue comme le devoir d'égalité entre les sexes, se traduisant en politique et en droit par l'égal accès sans discrimination, des femmes aux instances politiques au même titre que les hommes.

L'étude de la question ne serait pas pertinente si l'on faisait fi des sociétés africains en générales et sénégalaise en particulier ou la question est plus que jamais d'actualité.

Sur le plan théorique, la question a suscité d'importantes controverses doctrinales.

En effet, si les défenseurs, l'égalité est un véritable facteur de développement, en revanche, les détracteurs n'y voient qu'un débat stérile et utopique.

Dès lors, il convient de s'interroger sur l'effectivité de l'égalité entre hommes et femmes. Autrement dit, cette égalité est –elle acquise dans la société ?

De nos jours, la tendance est que des considérations juridiques prouvent que cette situation est entrain de changer même si dans la pratique de résistances demeurent.

Déjà, en Juin 1999 en France une loi constitutionnelle a été adoptée par le parlement français pour imposer une partie dans les élections politiques entre les femmes. Cette loi, qui

Scanned with CamScanner

fut très contestée lors de son vote a rappelé que se problème d'égalité entre les hommes et les femmes est réel et qu'il n'a pas trouvé de solution satisfaisante dans la vie politique.

De façon plus générale, les hommes détiennent la quasi-totalité des postes importants dans les domaines culturels, politiques et surtout économiques. Au Sénégal, le code de la famille, fut jusqu'à présent, le reflet de cette infériorité de la femme qui était juridiquement « incapable » comme l'est un enfant mineur. Elle était donc, comme épouse soumise à son mari.

En droit, la femme est maintenant l'égale de l'homme. Cette égalité juridique n'est plus sérieusement contestée(I), elle est confirmée par une émancipation des femmes dans la vie sociale bien que , dans les faits des inégalités demeurent même si la situation est moins grave que dans la plus part des autres pays (II)

I Parité-Approche genre: une égalité juridiquement acquise

De nos jours, le développement de l'éducation et de la conscience politique a fait que l'égalité homme- femme est acquise au double plan politique et professionnel.

A) Sur le plan politique

La prise de conscience du rôle important que joue la femme dans leur développement a milité en faveur de son rapprochement juridique avec l'homme.

En effet, au Sénégal, une loi visant à réduire l'écart numérique important en faveur de l'homme sur les listes électorales a été adopté par le parlement. Même si elle n'est pas encor entré en vigueur, c'est un jalon qui montre la montré la volonté des autorités de reconnaitre de reconnaitre à la femme l'égal accès aux instances décisionnelles. En outre noter un nombre croissant de ministères dirigés par des femmes. Dans la même optique, des volets destinés spécifiquement à valoriser le statut social de la femme se multiplient. C'est le cas, entre autres de la création du ministère de la femme, de celui de l'entreprenariat féminin visant à renforcer ses capacités financières. De telles initiatives visant à renforcer le statut professionnel de la femme.

Scanned with CamScanner

B/le plan professionnel

Fondé 'depuis longtemps sur le des considérations biophysiologiques, l'activité professionnelle de la femme a été généralement reléguée au second plan. Mais les revendications féministes ont permis de combattre les idées machistes. En plus, la femme a fait preuve, dans différents secteurs de l'administration, de compétences avérées qui ont fait d'elle l'homme dans plusieurs domaines qui du reste furent la chasse gardée des hommes. SI par exempte la tache de secrétaire a jadis été le domaine par excellence de la femme, ce stéréotype est une phase de disparaitre. D'ailleurs dans des professions traditionnellement masculines, la femme faisant preuve d'efficacité autant que l'homme et développant des capacités physiques et intellectuelles suffisantes, à tendance à investir tous les domaines d'activités. Depuis belle lurette, elle a démontré ces capacités à occuper des fonctions de directions ou de suppression dans la haute administration et au sein des grandes entreprises ou agences.

C'est le cas de la direction de l'APIX avec à sa tête Aminata Niane ou de la Awa Marie Cole Seck qui gère un programme international de lutte contre le paludisme. Dans la même lancée, le Sénégal a opté pour l'insertion des filles dans l'armée nationale couronnant ainsi sa volonté de faire de la parité une réalité.

Mais malgré ces avancées significatives au plan juridique, force est de constater des limites effectives en pratique de la parité.

II) Une égalité pratique non effective:

Dans la le pratique, la parité est loin d'être une réalité tant au plan économique que socioculturel.

A) Sur le plan économique:

En tant que facteur déterminant de la personnalité *et* de l'image de l'individu, l'économie est un élément fondamental discriminatoire entre les sexes. En vérité, pour la femme, malgré les garanties juridiques qui lui auraient permis de bénéficier des mêmes avantages financiers que l'homme, il est toujours avéré qu'elle traine encore derrière. En effet l'autorité paternelle a été un prétexte pour un traitement de faveur pour l'homme. Le slogan « à travail égal, salaire égal» n'est pas toujours respecté. Dans la fonction publique au Sénégal, le salaire de la femme subit un prélèvement fiscal plus consistant que pour un homologue masculin ayant le même grade et occupant les mêmes fonctions. Même si la femme mariée a bénéficié récemment d'une baisse des impôts sur le revenu, cette faveur, soumise à une procédure administrative plus ou moins rigide, reflète une certaine discrimination. En réalité, la femme est tenue de renouveler un dossier pour pouvoir bénéficier chaque année de cette baisse d'impôts, ce qui n'est pas le cas pour les hommes qui l'obtiennent . Définitivement. Ce traitement discriminatoire est beaucoup plus visible dans le secteur rivé qui brandit des raisons de faible rentabilité de la femme. En effet, les employeurs de ce

Scanned with CamScanner

Secteur évoquent les longs congés de maternité qu'ils jugent compromettants pour.la. .bonne marche des âffa1res. Cette situation empêcherait à la femme de prétendre à des postes de responsabilités qui requièrent de la constance. Pour l'accès à l'emploie est même-difficile car r entreprise préférerait recruter un homme. Cette attitude semble se justifié car la réglementation en la matière (code de la famille) accorde à la femme un congé de maternité de quatorze semaines «:fui peut être prorogé en cas de maladie dument constaté par un médecin et établie par un certificat médical. Ces entraves d'ordre économique soient aussi notées au plan socioculturel.

B) <u>sur le plan socioculturel</u>

Des facteurs socio- culturels entament considérablement la réalisation de la parité. Les survivances traditionnelles mettent généralement l'homme au-dessous de femme. En effet celles -cl est perçue dans la société comme une simple ménagère, une gardienne du foyer. Ses activités doivent alors se limiter aux tâches domestiques et ne doit pas prétendre à aucune fonction valorisante ou rémunératrice. Ces valeurs lui ont inculquées dès le bas âge dans le cercle restreint de la famille dont le père reste le chef incontesté. Elles seront ensuite relayées par l'instruction publique et l'éducation religieuse. Aussi les jeunes garçons se targuent ils, très tôt, d'être au-dessus de leurs sœurs. Les parents en fait un proteste pour ne mettre à l'école que les garçons en leur accordant tout au moins la faveur au détriment des filles.

Dans cette quête d'hégémonie sur la femme, la religion fourrait un argument prépondérant. Dans le christianisme comme dans l'islam, Eve est le compagnon d'Adam. Selon le coran Eve (la femme) provient des franco d'Adam (l'homme). Une telle révélation corrobore l'idée selon laquelle, la femme n'est que la moitié de l'homme et qu'il peut s'en servir comme un simple instrument de plaisir. Dans la société sénégalaise par exemple, l'épouse moderne est celle qui est obéissante, soumise et entièrement dévoué a son mari. Elle ne doit prendre d'initiative que sous l'autorisation préalable de l'épouse. De même, dans les pays Arabes fortement, le port obligatoire du par la femme musulmane est obligatoire. On voit donc que ces restrictions du milieu socio culturel constituent dans la société actuelle, une entrave aux valeurs fondamentales de liberté et d'égalité inhérentes à toute vie humaine.

Tout compte fait, on constate que le monde contemporain a compris le rôle important que joue la femme dans le développement socio culturel et économique.

Conscient du caractère impératif de la parité et de l'approche genre dans la bonne marche de la quasi-totalité des secteurs d'activités et en -égard à la supériorité numérique des femmes dans le monde, les nations avertiront raison de mettre sur pied les garanties juridiques donnant à la femme l'égal accès aux instances de décisions.

Seulement, cette parité tarde à se concrétiser vu les facteurs socio culturels qui entament largement sa réalisation.

Scanned with CamScanner

Sujet : La multiplicité des partis politiques au Sénégal : un critère ou un obstacle à la bonne gouvernance ?

Introduction :

Situation du sujet dans son contexte et clarification conceptuelle

Au Sénégal, le préambule mentionne sans équivoque l'attachement du peuple à la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques ainsi qu'au principe de bonne gouvernance considérée une gestion économique rigoureuse et saine des affaires publiques et privées mais également un Etat fonctionnant selon un jeu loyal et équitable entre une majorité qui gouverne et une opposition comme pilier fondamental de la démocratie.

De ce point de vue, il n'est pas étonnant que le législateur influencé par le constituant pose le principe de la libre création des partis. Lequel principe, faut-il le souligner, a automatiquement entrainé une garantie de la multiplicité des partis considérée, contrairement au multipartisme qui peut étre limité, comme une multiplication à l'infini d'association de personnes partageant une méme cause ayant pour objectif la prise et l'exercice du pouvoir.

Amorce de la problématique

Cependant, pour peu qu'on s'intéresse aux faits, on se rend vite compte la création illimitée de partis politiques révèle souvent des distorsions inquiétantes de nature à altérer la démocratie.

Problématique

Dès lors, il est plus que légitime de se poser la question de savoir : la relation entre bonne gouvernance et multiplicité des partis politiques est-elle conflictuelle ou exprime-t-elle une complémentarité ? (vous pouvez reprendre fidèlement la question telle qu'elle est posée dans le libellé du sujet)

Annonce et Justification du plan

Deux réponses en apparence contradictoires peuvent étre données à cette question : l'absence de partis suppose un modèle politique porté par le monopartisme entrainant ainsi un néo-patrimonialisme dans la gestion des affaires de l'Etat, l'accaparement des ressources et des élections qui ne sont que de nom. Par-là, il ne fait de doute que le parti unique ne saurait s'accommoder avec la démocratie **(I).**

En revanche, l'inflation de partis politiques poussant comme des champignons au point de friser l'insolence est de nature à les fragiliser tant sur le plan idéologique que sur le plan programmatique. En pareille occurrence, la multiplicité des partis constitue un obstacle à la bonne gouvernance **(II)**

Scanned with CamScanner

I/ La bonne gouvernance : une option compatible la multiplicité des partis politiques

La multiplicité de partis politiques garantit la bonne gouvernance d'une part **(A)** et légitime dans tout système démocratique le pouvoir **(B)**

A/ La multiplicité des partis politiques : une garantie de bonne gouvernance

Pour rappel, au-delà de la gestion rigoureuse et saine des affaires publiques, la bonne gouvernance suppose un cadre légal d'expression des frustrations et du malaise social, un lieu de dialogue et d'échanges d'idées, de confrontation de projets et de programmes.

Autant dire, la bonne gouvernance est incompatible d'avec le parti unique. En effet, l'absence de partis d'opposition favorise la confusion entre le parti et l'Etat, un présidentialisme monocentré ou pouvoir hyper présidentiel. Faute d'opposants, les postes de direction des services nationaux ou d'organismes du secteur parapublic sont pourvues selon des critères tenant aux rapports sociaux, aux affinités, au degré d'implication dans les activités politiques telles que le militantisme ou le rapport à l'électorat.

Par là, il ne fait de doute que le critère de base pour exercer une fonction dans l'administration semble ne pas étre la compétence, l'expérience reconnue par rapport au travail, autant d'éléments déterminants dans le choix des hommes pour une mission de bonne gouvernance.

En termes simples, les fonctionnaires sont nommés non en fonction de leur compétence technique mais en raison de leur militantisme et de leur fidélité. Dans une telle logique, la transparence administrative est plus théorique que pratique. Le contrôle administratif, si tant qu'il existe, vise plus à neutraliser des adversaires qu'à lutter contre l'opacité dans la gestion des affaires publiques. Ce qui n'est ni plus ni moins qu'une atteinte au principe d'impartialité de l'Etat, pilier plus essentiel dans un système démocratique.

Egalement, il faut remarquer que sans partis politiques, la représentation nationales est portée par des députés issus généralement d'élections qui ne le sont que de nom. De ce point de vue, l'Assemblée censée, en principe, contrôler des dirigeants, se réduit à une chambre d'applaudissement et de validation formelle de la volonté du chef. Il ne peut en étre autrement en ce sens cette représentation résulte non pas d'élections transparentes et sincères mais de la volonté du Prince.

Enfin, on ne saurait perdre de vue dans un système où l'opposition n'existe la justice est inféodée au pouvoir exécutif : les droits de l'homme notamment ceux des contestataires sont bafoués. Ce qui ne milite pas en faveur d'une bonne gouvernance.

B/ Une légitimation du pouvoir par la multiplicité des partis politiques

On n'est pas sans savoir que la multiplicité des partis politiques favorise l'idée d'une participation plurielle à la conquête du pouvoir et à la gestion des affaires de l'Etat. Sous ce rapport, la multiplicité des partis contraint les régimes en place à mettre en place des structures de supervision et de contrôle à travers la création de commissions autonomes indépendantes.

Au-delà de l'indépendance et de l'impartialité qu'elles garantissent, ces commissions permettent de gagner la confiance des électeurs et des partis politiques.

Scanned with CamScanner

On ne peut manquer également de souligner que la multiplicité des partis est de nature à pousser les dirigeants à déclarer leur patrimoine : ce qui est une marque de transparence.

Egalement, il faut faire observer que la multiplicité des partis politiques favorise le jeu des coalitions, la recomposition du champ politique et la redistribution du pouvoir. De ce fait, elle consacre le dialogue et la concertation entre le parti au pouvoir et l'opposition pour une définition consensuelle des règles du jeu avec son corolaire la pacification du champ politique. Ces concertations ont généré au Sénégal l'adoption du code consensuel de 1992. L'acceptation de cette grande concertation nationale sur la gestion du processus électoral a radicalement changé les représentations négatives qu'une certaine opinion se faisait du président sénégalais d'alors, maintenant perçu comme un démocrate.

Peut-on terminer ce aspect de la question sans faire remarquer que la multiplicité des partis politiques est de nature à favoriser la formation de gouvernement d'union nationale ce qui contribue à pacifier et à légitimer le pouvoir souvent secoué par des contestations postélectorales.. Grace à la gestion collégiale permet à l'opposition d'accéder aux ressources. En outre, la multiplicité des partis politiques influence des rapports de force dans la mesure où les partis politiques vont contraindre le pouvoir à respecter l'Etat de droit.

II/ La multiplicité des partis politiques : un obstacle à la bonne gouvernance

La multiplicité de partis politiques n'est pas forcément synonyme de bonne santé démocratique. La multiplication à l'infini des partis politiques frise l'indécence et constitue un facteur d'affaiblissement de leur rôle. On peut alors parler de crise des partis en ce que d'une part, la multiplicité rend difficile la régulation **(A)** ce qui constitue une dérive dangereuse pour la démocratie **(B)**

A/ Une crise de régulation politique liée à leur pléthore

Il faut se faire à l'idée que bon nombre de partis politiques sont souvent crées dans une absence totale d'implantation géographique réelle et profonde et pour des objectifs purement prébendiers. Ils ne font pour la majorité, que remplir le décor électoral. Et dans ce contexte, pas étonnant de voir certains disparaitre au lendemain des scrutins. Beaucoup de partis n'existent que par leur nom. Ils ne participent à aucune élection locale ou parlementaire ou présidentielle. Ils ne tiennent pour ainsi dire aucun congrès et n'ont aucune activité connue.

Ces structures ont fini de devenir au Sénégal, « d'incontestables entreprises de promotion sociales » et de fabrication de couches parasites. Dans cette perspective, il n'est pas inexact de penser que ces partis politiques sont créés non pour conquérir et conserver le pouvoir mais plutôt comme un moyen d'accéder aux ressources publiques, voire au partage du gâteau.

D'ailleurs cela inspire l'étiquetage fait sur certains partis politiques appelés « partis cabines téléphoniques ». Les éléments de la famille proche sont les principaux membres sur la liste d'adhérents, si ce ne sont les amis d'enfance ou une bande de copains.

Et il faut à ce propos déplorer entre autres problèmes constatés à leur analyse, l'absence de véritables projets de société, la prédominance de la doxta sur la mort des idéologies, les alliances contre nature pour la sauvegarde complice d'intérêts, les puériles querelles de

Scanned with CamScanner

positionnement et de tendances, mais aussi la généralisation regrettable du débat crypto-personnel.

Autant de problèmes qui ont fini d'imposer à notre pays une véritable neutralisation de la vertu et l'éthique politique et l'installation d'une « démocratie anarchique et moutonnière ». Ce problème de régulation est à la base d'une crise de confiance entre partis et société, et d'un désenchantement politique.

Cette complexité de la régulation des partis politiques pose également le problème de leur financement et la gestion des élections. Les dépenses lors des campagnes électorales sont incontrôlables. Et le risque est que certains partis peuvent étre sous le coup des multinationales. En outre, la multiplicité des partis rend difficile la constitution des majorités parlementaires ce qui conduit à un affaiblissement des partis et de leur rôle. Par conséquent, rien d'étonnant qu'on assiste de plus en plus à une tis politiques personnalisation du débat politique. En effet rares sont les débats sérieux et respectueux des citoyens Sénégalais, portant sur la place de la diplomatie sénégalaise dans l'échiquier mondial, la question agricole et industrielle, les véritables blocages relativement à l'éradication de la pauvreté, la réflexion sur la pertinence de la décentralisation , l'emploi des jeunes, l'éducation, la fiscalité , l'intégration juridique, politique et économique, les enjeux de bonne gouvernance et de transparence, la réforme du système sanitaire, la retraite, les problèmes de sécurité sociale, les questions liées à l'environnement etc.... En ce sens, la multiplicité apparait comme une source d'instabilité politique, voire de dérive démocratique.

B/ Une multiplicité constitutive d'une déconsolidation démocratique

L'absence de démocratie interne dans les partis politiques explique, en partie, la multiplicité des partis. Les divergences les plus élémentaires dans les directoires de partis ne sont jamais soldés par une explication franche, une délibération des instances mais par une fronde suivie d'une volonté de créer un autre parti. On claque la porte pour faire bande à part. Et la plupart considère que l'activité politique se résume à un commerce, un deal, soumis aux lois ingrates du marché.

Egalement, la multiplicité des partis politiques laisse à penser que la plupart d'entre eux sont une pure création des pouvoirs politiques en place, visant ainsi à fragiliser les partis d'opposition ou à maintenir un semblant de démocratie.

En outre, la multiplicité des partis est accentuée par la pratique de la corruption et du clientélisme. L'utilisation des moyens de l'Etat ou des derniers publics pour l'achat d'allégeances politiques en vue de la constitution de majorités présidentielles constitue un mal pour la démocratie. Pour rappel, lors d'un meeting à Ziguinchor, le premier ministre d'alors, Souleymane Ndéné Ndiaye, sur un ton péremptoire, affirme du haut de sa tribune casamançaise que Landing Savané a reçu comme leader d'AJ/PADS trente millions de francs chaque année, de 2000 à 2010, sur les fonds politiques. Cette déclaration fracassante a été à l'origine de la scission de ce parti.

Si la bonne gouvernance repose sur l'impulsion d'une dynamique vertueuse fondée sur une vision consensuelle à long terme, les comportements déviants des acteurs politiques résultent

Scanned with CamScanner

de la multiplicité des partis. Par conséquent, on assiste à une crise de la représentation politique.

On relève, de ce point de vue, un véritable problème d'appropriation des règles de bonne gouvernance. Or, la bonne gouvernance désigne la capacité d'un pays à créer un cadre d'ordre et de stabilité, à formuler et exécuter des politiques performantes et à construire un environnement favorable au développement économique et social. Le multipartisme intégral a souvent du mal à instaurer un dialogue politique. Pourtant, du point de systémique, cette coopération entre acteurs est nécessaire pour stabiliser le système politique.

Par ailleurs, on note des indices de malaise démocratique avec le nombre élevé des partis. Il s'agit surtout d'une baisse de la participation électorale qui se manifeste par des taux élevés d'abstention. Celle-ci met en relief un problème de crise de confiance entre les gouvernants africains et leurs électeurs. Cette désaffection du politique constitue une menace pour la démocratie si l'on la perçoit au sens d'Abraham Lincoln « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple »

CONCLUSION

Au regard des idées développées, il est plus que difficile de ne pas soutenir que la multiplicité des partis politiques, au-delà de ses manifestations positives, est un facteur d'instabilité politique et institutionnelle. Et la conviction est bien établie et l'histoire politique l'a démontré à suffisance, que ce n'est pas la « quantité » de partis politiques qui fait la démocratie, mais c'est plutôt la qualité de leurs prestations, dans la prise en compte des préoccupations effectives des populations. Pour dire tout bonnement et simplement, que le Sénégal doit rechercher, pour enfin de compte trouver lui-même, sa propre voie vers la démocratie

A ce titre, il avait été demandé de faire du fair-play un cheval de bataille en lui octroyant une reconnaissance de haute portée dans l'attribution des sanctions positives mais aussi de renforcer la présence des forces de l'ordre tant pour protéger les participants que pour les non participants. De ce point de vue, il avait fait de la prévention l'une de ses principales priorités.

Les nouvelles autorités dans l'optique de prévenir la violence, de sensibiliser les supporters et les sportifs de tous âges aux valeurs fondamentales du sport et de redonner à ce dernier ses lettres de noblesse de respect et de fair-play, le ministère en charge du sport accompagne et promeut les actions menées sur le territoire en matière d'éducation aux valeurs du sport, en particulier à travers les fédérations et les associations locales, qu'il s'agisse de projets spécifiques, d'actions en matière d'arbitrage ou de formation de l'encadrement.

Ces mesures préventives que nous considérons pertinentes doivent être encouragées. Cependant, il faut se faire à l'idée qu'elles doivent être renforcées en ce sens que malgré les campagnes de sensibilisation initiées par les autorités, le phénomène continue de gagner du terrain. En 2017, lors de la coupe de la ligue, le stade Demba Diop a été le théâtre de graves violences qui avaient provoqué des dégâts matériels, des blessures dans les rangs du service d'ordre et morts d'hommes.

Autant dire le renforcement de la prévention suppose l'installation et la généralisation de la vidéo surveillance : installer des caméras à l'entrée et à l'intérieur des stades afin d'identifier

Scanned with CamScanner

les fauteurs de troubles, placer des hauts parleurs pour communiquer avec le public. Si possible mettre les guichets de chaque équipe à part pour éviter toute altercation. La presse ne doit pas être en reste. Elle doit continuer à travailler dans le sens de la formation, de l'éducation et de l'information du public.

En tout état de cause, nous estimons que les sanctions préventives certes sont plus nécessaires mais elles ne pourront jamais résoudre ce problème tant qu'elles ne seront pas «accompagnées» par de mesures répressives.

B/ L'adoption de mesures répressives

La violence dans les stades est un phénomène qui nécessite un travail de proximité et de longue haleine pour la juguler. Il faut l'anticiper par des mesures dissuasives.

Toutefois, elles doivent être accompagnées par d'autres mesures plus contraignantes. Il faut aller dans le sens d'une criminalisation des insultes, des menaces et de tous actes qui n'honorent pas le sport.. La violence débute toujours par des insultes, obscénités, menaces pour aboutir aux images regrettables diffusées par les télévisions.

Scanned with CamScanner

Sujet : Le chômage des jeunes au Sénégal : causes et solutions

Introduction

Les économistes s'accordent à dire que la survie d'un peuple dépend de sa capacité à travailler pour accéder au bien-être matériel et moral. Autant dire, plus qu'une option, le travail est une nécessité en ce qu'il constitue une expression de liberté, un moyen de libération et de réalisation de l'essence de l'homme. C'est d'ailleurs ce qui explique que tout le combat des dirigeants a été et demeure pour l'emploi et la lutte contre le chômage considéré comme un état d'inactivité d'une personne ayant la capacité de travailler, salariée ou non, et qui, à la recherche d'un travail rémunéré mais n'en trouve pas.

Pourtant, malgré les schémas et méthodes mis en place par les régimes qui se sont succédé à la tête du pays our lutter contre le chômage des jeunes, l'emploi est plus que rare, aussi rare que les larmes d'un chien et le stage introuvable pour ces individus dont la tranche d'âge est comprise entre la période se situant entre l'enfance et l'âge adulte et marquée par un accès progressif à l'autonomie.

C'est pourquoi, on ne peut manquer de se poser un certain nombre de questions : le chômage des jeunes est-il le simple reflet des changements affectant la société sénégalaise ou a-t-il des causes propres ? Existe-il une politique de nature à garantir une réelle insertion des jeunes dans la vie professionnelle ?

Sur un tel sujet le plan semble s'imposer. En effet, la question posée demande les causes et solutions du chômage au Sénégal. De ce point de vue, nous avons fait le choix d'évoquer dans une première partie les causes du chômage **(I)** et dans une seconde partie les solutions **(II)**

I/ Les causes du chômage

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut dire que le chômage s'explique, en partie, d'une part par l'inadéquation entre les formations initiales et les besoins du marché de l'emploi **(A)** et d'autre part par un secteur privé national faible **(B)**

A/ L'inadéquation entre les formations initiales et les besoins du marché de l'emploi

Il faut faire observer que les réflexions portant sur la question de l'emploi au Sénégal ont longtemps animé les écrits et les diverses contributions. S'il en est ainsi c'est qu'en réalité, l'emploi demeure l'une des questions les plus pressantes de la vie en société et recoupe aussi bien une dimension individuelle que globale.

La dimension « Individuelle » s'explique par le fait que tout individu, en un moment ou à un autre de sa vie, aspire à un emploi décent ; celle « globale » se justifie par le fait que les questions de l'emploi et du chômage font partie des priorités majeures pour les gouvernements et représentent surtout un facteur de cohésion sociale

Ces précisions étant faites, il faut dire que l'une des causes principales du chômage au Sénégal est l'absence d'une adéquation entre la formation et les besoins du marché. En termes simples, l'offre ne correspond pas aux besoins de main d'œuvre au sein des entreprises.

Scanned with CamScanner

Le système éducatif sénégalais qui date de l'époque coloniale ne permet pas aux étudiants de développer des compétences utiles pour le pays. Non seulement le nombre de jeunes a beaucoup évolué et leur niveau d'instruction avec. Or, c'est le méme type de formation qui est offert dans les universités publiques. La plupart des bacheliers qui y sont orientés choisissent des filières saturées telles que les sciences sociales plutôt que des formations techniques.

Et nos écoles de formation, très nombreuses ces dernières années, dispensent souvent des formations inadaptées : marketing, commerce international, information, communication, transport-logistique ne contribuant pas ainsi à diversifier la main d'œuvre sénégalaise. A l'arrivée des milliers de diplômés présentant le méme profil sur le marché de l'emploi qui ne sait pas les absorber limitant ainsi les débouchés tant au niveau de la fonction publique qu'au niveau du secteur privé. Et ce dernier ne fait guère preuve de dynamisme pour pouvoir résorber la vaste main-d'œuvre qui arrive chaque année sur le marché de l'emploi. Résultat des courses : beaucoup se retrouvent sur le carreau ou vivotent de petits boulots n'ayant rien à voir avec la formation subie.

De ce qui précède, on peut dire que le chômage des jeunes tient, pour partie, à une déconnexion du système éducatif des secteurs économiques, à une faible diversification de l'offre de formation , une faible culture de l'évaluation de l'efficacité externe des formations le manque d'expérience professionnelle des jeunes diplômés et les difficultés d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs

Autant dire, le dispositif de gestion institutionnelle du marché de l'emploi reste marqué depuis des décennies par les insuffisances du système d'intermédiation entre l'offre et la demande suite au recul du service de la main d'œuvre et aux limites sérieuses du système d'information. Toute chose qui affecte négativement la transparence, la lisibilité, l'équité et l'efficacité du marché du travail

B/ Un secteur privé national faible

Dans la pratique, il faut dire que la difficulté des Etats africains et particulièrement au Sénégal réside dans le fait que c'est non seulement l'Etat qui définit les politiques d'emploi mais est également chargé de recruter. Or la fonction publique traditionnelle ne peut être une source de création massive d'emplois. Avec la promotion des technologies de l'information et de la communication au sein de l'administration publique et le souci de rationalisation des dépenses publiques, les recrutements massifs ou le remplacement systématique de chaque départ à la retraite ne sont plus opportuns.

Dans les grandes démocraties, le rôle de l'Etat se limite tout au plus à la création des conditions pour favoriser l'emploi des jeunes. C'est dire que le rôle de l'Etat n'est pas de donner l'emploi, le recrutement qu'il fait est un moyen non pas pour lutter contre le chômage mais pour avoir un personnel qui va se chargé d'exécuter les missions administratives.

A vrai dire, dans tous les Etats, il incombe au secteur privé de procéder au recrutement des jeunes. Mais malheureusement à cause de sa faiblesse et de son profil, le secteur privé national embauche à un rythme insuffisant pour absorber la demande nationale d'emplois.

Scanned with CamScanner

La faiblesse des ressources budgétaires, constituées essentiellement de prélèvements fiscaux et de taxes à l'importation, pose la problématique de l'accroissement du volume des investissements par une création massive d'entreprises en vue d'élargir l'assiette fiscale. Le secteur privé national est plus que central dans ce dispositif. Or, le constat est que celui-ci semble jouer un rôle de faire-valoir.

Aucun pays ne peut bâtir une économie viable sans un secteur privé national fort, des entreprises mues par le seul développement du pays. Une économie en décroissance ne porte pas les germes de l'emploi. Or, ce que nous constatons est que nos entreprises sont loin d'être un levier de la croissance et du développement, une disposition clé pour la création d'emplois. Mais de 1969 à nos jours, la désindustrialisation du pays n'a fait que s'accentuer. La faiblesse du rythme de création d'entreprises locales ne favorise guère l'émergence d'un secteur privé national fort capable de porter l'économie et le développement du Sénégal.

Il faut oser le souligner : au Sénégal, les plus grandes banques sont des banques étrangères. Celles-ci, malgré leur surliquidité rechignent à accompagner l'activité économique. Faute de crédits, les entreprises nationales sont asphyxiées entrainant à la longue leur fermeture. Les banques en surliquidés, les assurances, les industries extractives, les sucriers, les cimenteries brassent beaucoup d'argent : malheureusement cet argent n'est pas réinvesti au pays, ni dans la recherche encore moins dans l'emploi. L'essentiel des ressources est capté par le secteur privé national. Beaucoup de sociétés étrangères bénéficient d'importantes exonérations fiscales. Malgré les chiffres faramineux qu'elles font, leur incidence sur l'emploi est sans importance. Une économie portée par un secteur privé national aurait, à partir de 2% de points de croissance, créé beaucoup d'emplois.

II/ La nécessaire mise en place d'une véritable politique de l'emploi

Elle passe par une consolidation des mesures jusque-là prises par les autorités d'une part **(A)** et par une protection du secteur national privé **(B)**

A/ Le renforcement des mesures déjà prises par les autorités

Il faut être animé d'une mauvaise foi ou atteint d'une cécité intellectuelle ou les deux à la fois pour ne pas reconnaitre que l'Etat multiplie les initiatives de lutte contre le chômage dans l'optique d'améliorer l'environnement des affaires et d'accroître les opportunités d'accès à l'emploi pour un plus grand nombre : L'instauration du fonds de garantie et d'investissement prioritaire (Fongip), de la banque nationale pour le développement économique (BNDE) et du fonds souverain d'investissement sécuritaire (Fonsis) s'inscrit dans ce sillage et constitue, sans contredit, une mesure salutaire dans le dynamisme de l'accompagnement du privé national. En effet, ces institutions ont permis d'engager plus de dix mille jeunes volontaires dans l'agence nationale de sécurité de proximité.

Mais, il faut reconnaitre que la modicité des moyens financiers disponibles sape le moral. Ces trois structures ne pèsent méme pas cinquante milliards. C'est une goutte d'eau dans l'océan des moyens financiers que requiert une bonne politique de l'emploi d'où la nécessité pour l'Etat de revoir à la hausse le budget de ces institutions. Egalement, considérant qu'une bonne économie suppose la construction d'une agriculture moderne pourvoyeuse d'emplois adossée à

Scanned with CamScanner

une industrie agro-alimentaire performante, il a été adopté un plan quinquennal de 300 forages dans des domaines agricoles communautaires dédiés aux jeunes. Egalement, d'importantes sommes ont été investies pour la promotion de l'emploi des jeunes. A cet effet, l'Etat a consenti un prêt de 18 milliards auprès de la banque africaine de développement destiné au Projet d'appui à la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes (PAPEJF) aux fins de soutenir et d'accompagner les projets structurants, les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries.

Par ailleurs, les effets combinés d'une croissance de la population active et d'un taux de chômage de plus en plus élève ont convaincu l'Etat de l'urgence de définir des politiques de promotion plus ambitieuses et articulées. C'est pourquoi, jugeant que l'efficacité n'est pas dans la multiplication de structures de lutte conte le chômage, les autorités ont décidé de fusionner toutes les structures en une seule appelée ANPEJ apparaissant comme une agence dont l'apport est plus substantiel dans l'auto-emploi, l'employabilité et l'accès à l'information sur le marché de l'emploi. Les économies générées par cette rationalisation devraient étre investies des programmes économiques et sociaux susceptibles de créer de l'emploi.

On ne peut ne pas souligner que le Sénégal a initié des réformes dans le secteur de l'enseignement secondaire afin de mieux l'adapter aux besoins en main d'œuvre et aux exigences d'un enseignement rénové et de qualité. Cela s'est traduit par une articulation entre l'offre d'enseignement et les besoins de l'économie nationale en réduisant notamment la forte prédominance de l'enseignement général et en facilitant la mise en place de séries scientifiques, techniques, minières et industrielles. Cette politique doit étre encouragée. C'est pourquoi, nous souhaitons qu'elle soit orientée davantage dans les formations qualifiantes à courte durée. Mieux, il faut aller dans le sens de construire des lycées techniques et professionnels ainsi que des instituts d'enseignement professionnels dans les régions en fonction de leurs potentialités et vocations premières.

Malgré ces mesures, qui faut-il le rappeler sont loin d'étre exhaustives, les résultats sont plus que mitigés en raison de la croissance exponentielle de la démographie et des tensions du marché de l'emploi. C'est pourquoi, avons-nous considérer qu'il faut dans le sens de protéger davantage le secteur privé national.

B/ Pour une protection accrue du secteur privé

On ne saurait ignorer qu'une économie faible ne favorise guère une création d'emplois. Or, au Sénégal, la faiblesse des ressources budgétaires, constituées essentiellement de prélèvements fiscaux pose la problématique de l'accroissement du volume des investissements par la création massive d'entreprises en vue d'élargir l'assiette fiscale.
Le rôle du secteur privé national, clé de voute du développement, est plus que central dans ce dispositif. Le secteur ne peut et ne doit jouer un rôle de faire valoir. L'urgence est à l'encadrement, à l'accompagnement, notamment par la structuration, la facilitation de la création d'entreprises et l'accès au financement.

Scanned with CamScanner

Aucun pays ne peut bâtir une économie viable sans un secteur national privé fort, des entreprises citoyennes mues par le seul développement du pays. L'Etat du Sénégal doit davantage élargir les compétences dévolues au privé national, contribuer à la rencontre de l'université, de la recherche, de l'entreprise et des milieux financiers.

Dans les appels d'offres, la priorité doit étre de favoriser le partenariat avec les groupes étrangers dans l'exécution des travaux pour un renforcement des capacités de nos artisans et un transfert de technologie. La capacité d'innovation, de création détermine le futur de l'entreprise sénégalaise, sa survie et sa compétitivité pour une maitrise du marché intérieur, une conquête du marché régional et international. L'accroissement du nombre d'entreprises est un moyen de desserrer la pression fiscale. Il faut, à tout prix redéployer, réorienter l'entreprenariat vers des domaines d'activités vierges comme l'agro-alimentaire.

Nos entreprises nationales doivent étre le levier de la croissance et du développement, une disposition clé pour la création d'emplois, l'accroissement des revenus, la stimulation du pouvoir d'achat. Une économie en décroissance ne porte guère les germes de l'emploi. De 1969 à nos jours, la désindustrialisation du pays n'a fait que s'accentuer. La faiblesse du rythme de création d'entreprises locales et leur morosité ambiante ne favorisent guère l'émergence d'un secteur privé national fort capable de porter l'économie et le développement du Sénégal.

On constate que l'essentiel des ressources est capté par le secteur privé étranger. Les opérateurs de téléphonie, à eux seuls, capitalisent en chiffres d'affaires plus de 10% du PIB. Les banques, pour la plupart étrangères, en surliquidité peinent à accompagner les entreprises nationales. Faute de crédits, la plupart d'entre elles baissent pavillon. Les marchés sont là, beaucoup de demandes, mais l'offre peine à étre satisfaites par les entreprises distancées par leurs concurrentes étrangères bénéficiant des largesses et de l'appui de leurs banques partenaires recevant directement l'ordre et l'incitation à les accompagner.

Les cimenteries, les sucriers, les assurances et industries extractives étrangères brassent beaucoup d'argent, mais malheureusement cet argent n'est pas réinvesti au pays, ni dans l'emploi ni dans la recherche Beaucoup de sociétés étrangères bénéficient d'exonération fiscales malgré les chiffres faramineux qu'elles font, leur incidence sur l'emploi est sans importance d'où la nécessité pour l'Etat d'accompagner le secteur privé national. Une économie portée par un secteur privé national aurait, à partir de 2% de points de croissance, créé beaucoup d'emplois.

Conclusion :

Le chômage au Sénégal est la résultante de plusieurs facteurs dont les principaux sont d'une part l'inadéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi en ce que le même type de formation offert par nos écoles ne contribue pas à diversifier la main d'œuvre. D'autre part, la faiblesse du secteur privé national liée manque d'investissements et d'accompagnement des entreprises est un frein évident à l'emploi.

Scanned with CamScanner

De ce point de vue, diverses solutions sont envisagées :le besoin de reformer le système éducatif, d'encourager les métiers STEM (Science, technologie, ingénierie, mathématiques). d'investir dans la recherche et le développement, de former des entrepreneurs capables de proposer des solutions adaptées à l'environnement des affaires et de créer des espaces pour favoriser l'accompagnement des entrepreneurs et leur faciliter l'accès aux investissements.

Scanned with CamScanner

Sujet : Peut-on parler d'une menace de la laïcité au Sénégal

« C'est l'ancrage de la laïcité au Sénégal qui puisse expliquer le fait qu'un non musulman ait pu diriger un pays à plus de 90% de musulmans et de surcroit confériquement très structuré ». Cette remarque du Professeur Moussa Daff est l'illustration la plus pertinente que l'affirmation du caractère laïc de l'Etat sénégalais en tant que principe primordial de son organisation et de son fonctionnement aussi bien dans l'ordre politique que juridique plus qu'une fiction est une réalité.

Pourtant, depuis un certain temps, il est aisé de constater une absence d'étanchéité se traduisant par la revendication de certains groupes désireux d'affirmer leur identité religieuse dans l'espace public. Cette absence d'étanchéité de plus en plus marquée entre les sphères publique et religieuse se traduisant par des comportements haineux ou discriminatoires peut créer une confusion pouvant affecter à terme la laïcité considérée comme un principe de relation objective entre le spirituel et le temporel c'est-à-dire une séparation de l'Etat et de l'église, une indépendance du politique vis-à-vis du religieux mais également neutralité de l'Etat vis-à-vis de l'ensemble des croyances.

Dés lors la question posée est celle de savoir : ces comportements autorisent à considérer l'existence d'une réelle menace de la laïcité au Sénégal ?

Si au plan politique, la laïcité est l'interdiction faite aux religions de ne point s'arroger le pouvoir encore s'immixer dans les affaires de l'Etat. Et que si au plan juridique, elle ne saurait être la traduction juridique des préceptes d'une religion alors il ne serait inexact de dire que la laïcité au Sénégal est un pilier fortement ancré **(I)** . Cependant, pour peu qu'on s'attarde sur le comportement du politique vis-à-vis du religieux à l'approche des joutes électorales et de la radicalisation du discours religieux, on serait en droit de considérer que la menace est plus que réelle **(II)**

I/ La laïcité, un pilier du pacte républicain fortement ancré

Au Sénégal, l'un des attributs de la République se trouve être la laïcité qui a reçu une consécration constitutionnelle **(A)** une consécration qui a fortement inspiré le législateur **(B)**

A/ La consécration constitutionnelle du principe de la laïcité de la République

Pour rappel, un système juridique est un ensemble organisé de règles de droit, de normes, régissant une société donnée. Il comprend des règles relevant du droit public et d'autres appartenant au droit privé. Toutes ces règles ne sont pas sur le même plan, toutes n'ont pas la même valeur. Des subordinations apparaissent nécessairement en ce sens que les liens s'établissent entre elles, où des règles inférieures se doivent de respecter les règles qui leur sont supérieures : on dit que les règles de droit, les normes sont hiérarchisées.

Cet ordonnancement juridique s'impose à l'ensemble des personnes juridiques tant les gouvernés que pour les gouvernants. Au sommet de la pyramide se trouve la constitution.

L'on perçoit alors toute la portée de l'acte qui consiste à faire figurer une règle ou un principe dans la constitution. La constitutionnalité d'un principe traduit une volonté de le placer hors d'atteinte du législateur ordinaire. En faisant figurer le principe de la laïcité dans la

Scanned with CamScanner

constitution parmi les attributs de la République et en mentionnant dans le préambule l'adhésion du peuple sénégalais à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose en son article 10 que « nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble l'ordre public, il ne fait de doute que le principe de la laïcité est une réalité consacrée par la Constitution sénégalaise.

C'est au nom de la laïcité que l'article 4 interdit aux partis de s'identifier à une religion. Cette neutralité vis-à-vis des religions ne signifie pas ignorance de la religion par l'Etat. Au contraire, il doit entretenir de relations normales avec toutes les confessions religieuses. C'est ce qui explique la participation de l'Etat sénégalais aux manifestations religieuses les plus solennelles, subventionne les écoles privées catholiques, accorde des journées chômées et payées à l'occasion des fêtes religieuses. C'est ce qui permet de comprendre le Professeur Seydou Madani Sy lorsqu'il souligne « la laïcité sénégalaise est une laïcité compréhensive ».

Le succès de la laïcité sénégalaise résulte dans le fait qu'elle permet l'expression des diverses convictions religieuses pour peu qu'elles soient respectueuses des libertés fondamentales et de l'ordre public. L'Etat sénégalais, quoiqu'on puisse dire, contrairement à certains Etats, s'échine à respecter toutes les religions et s'est montré jusque là équidistant des chapelles religieuses faisant ainsi sienne l'idée si chère à Aristide Briand que « l'Etat ne doit religieux, ni antireligieux mais areligieux. Au-delà de la consécration constitutionnelle, le principe de la laïcité a inspiré le législateur sénégalais.

B/ La consécration législative diffuse du principe de la laïcité

On ne saurait nier le fait qu'au Sénégal, il n'y a aucune loi qui fait apparaitre de façon expresse le principe de la laïcité. Ce qui ne veut pas dire que ledit principe n'a pas inspiré le législateur sénégalais. L'article 2 de la loi n° 81-17 du 06 mai 1981 interdit de façon stricte aux partis politiques de s'identifier à une religion. Un parti peut bien se garder de s'identifier à une religion au moment du dépôt de ses statuts, mais plus tard, mener des activités ou prendre des positions renvoyant sans équivoque à une religion. En pareille occurrence, la loi prévoit purement et simplement sa dissolution.

Egalement aux termes de l'article 1er de la loi 97-17 du 1er décembre 1997, l'Etat assure une égalité de chance et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion. Aucun travailleur ne peut être lésé en raison de ses opinions religieuses ou de son appartenance religieuse. L'article 20 du Statut général de la fonction publique s'inscrit dans le même sillage : les conditions de recrutement sont liées à la nationalité, à l'âge, à la moralité et à la jouissance des droits civiques. Il ne fait aussi de doute que le Code de la famille sénégalaise est d'inspiration laïque. Il ne fait nulle part dans les conditions du mariage état d'une appartenance à une religion. La loi d'orientation de l'Education, son article 4, en rappelant que l'éducation au Sénégal est laïque, est la preuve par mille d'une reconnaissance par le législateur sénégalais du principe de la laïcité.

Au-delà de cet aspect, par cette loi, le législateur entend faire bénéficier aux apprenants un système éducatif qui préserve leur liberté religieuse et assure leur épanouissement. Il s'agit, pour le législateur, de s'inscrire dans un système apte à former un apprenant fier de soi-même,

Scanned with CamScanner

n'ayant aucun complexe, ni d'infériorité ni de supériorité à l'égard de qui que ce soit, ayant une ouverture d'esprit suffisant large pour s'inspirer des autres sans risque de se faire assimiler.

La consécration tant constitutionnelle que législative du principe de laïcité ne doit faire perdre de vue que ce principe souffre de plusieurs atteintes dans les faits.

II/ La laïcité, un pilier républicain de plus en plus fragilisé

L'assujettissement du politique au religieux **(A)** et la radicalisation du discours religieux sont de nature à fragiliser le principe de la laïcité **(B)**

A/ L'assujettissement du politique au religieux

La mise à contribution de la confrérie par les gouvernants sénégalais dans le but d'élargir leur base sociologique est une pratique très ancienne. Sous la colonisation, le colon a utilisé l'influence non dans un dessein d'élargissement de son aura mais pour « les diviser pour mieux régner ». A l'accession du Sénégal à l'indépendance, il n'y a pas de rupture par rapport à cette pratique consistant pour le politique à s'adosser au religieux. L'amitié entre l'ex-Président Léopold Sédar Senghor d'avec le khalife général des mourides d'alors, Serigne Fallou, pour le nommer, est un secret de polichinelle.

Arrivé au pouvoir en 1981, le Président Abdou Diouf n'a pas affiché de claire son appartenance confrérique mais apparaissait très lié à Tivaoune tout en en cultivant de bonnes relations avec Touba. Cela lui a valu un soutien de taille en la personne du calife Serigne Abdou Lahad lors des élections de 1988.

Le Président Wade n'a pas dérogé à la règle. Il a affirmé son allégeance au calife général des mourides Il est allé jusqu'à se faire accompagner par son groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale pour acte allégeance, devant les caméras, au calife. Cela avait, à l'époque, choqué les défenseurs de la laïcité.

L'accession du Président Macky Sall à la magistrature suprême n'a pas changé la donne. Il serait très lié au marabout de Médina Gounass mais contrairement à son prédécesseur, il s'est jusque-là montré discret et adopte une attitude de neutralité d'une clarté cristalline vis-à-vis des chapelles confrériques.

Il apparait donc que cette collaboration plus étroite entre le temporel et le spirituel est une donnée constante au Sénégal. La nouveauté est l'apparition des marabouts politiciens disposant de milices confondant souvent les deux sphères. Un phénomène encouragé par le Président Wade pourtant censé incarner l'unité nationale.

L'espoir de bénéficier d'un Ndiguel justifie largement cette cour assidue faite aux marabouts. Cela, à dire vrai, ne fait qu'affaiblir la laïcité qui, par principe, doit être à l'avant-garde du combat contre les discriminations.

B/ La radicalisation du discours religieux

La laïcité a été au cœur du débat public en 2001, au moment de l'élaboration de la Constitution. Les nouvelles autorités avaient commis l'imprudence de gommer la laïcité du

Scanned with CamScanner

projet constitutionnel en cours d'élaboration. Ce qui avait réveillé des passions. Par souci de préserver la concorde nationale, les autorités étaient obligées de faire figurer à nouveau la laïcité parmi les attributs de la République.

Il ne s'agissait pas là d'un premier assaut de la laïcité. Déjà, en 1981, lors des Etas généraux de l'Education, une recommandation avait été faite. Elle allait dans le sens d'une introduction de l'enseignement religieux dans le secteur formel et une contribution financière de la République à l'éducation religieuse non formelle. Finalement, les Etats l'ont préconisé non sans souligner le caractère laïc du système d'enseignement. Dans un passé récent, le Comité Islamique pour la Réforme du Code de la famille a adopté et vulgarisé un code en conformité avec la Charia pour régir les relations entre musulmans en lieu et place du Code de la Famille. Ce comité qui se dit mandaté par les toutes les familles religieuses avait été reçu par le Président Wade. A l'occasion de la Journée mondiale de la Jeunesse catholique, Monseigneur Adrien Sarr, sans citer le projet, avait déclaré « Parfois nous percevons des signes qui sont source d'inquiétude, et nous nous demandons si cette laïcité qui, jusqu'à présent est la gloire du Sénégal, une garantie de la paix n'est pas rognée de plus en plus. » Et de lancer à l'endroit des jeunes « Veuillez à lutter pour le maintien de la laïcité positive »

Mais ce qui semble constituer un réel danger est la radicalisation du discours religieux. Certains prétendent ne pas comprendre que dans un pays où les musulmans soient majoritaires et que le vendredi ne soit pas un jour férié comme l'est le dimanche. Ils s'indignent également du fait que le divorce entre époux musulmans n'est valable que s'il est prononcé devant le juge alors que le droit musulman considère que la présence de témoins suffit pour rendre le divorce valable.

En réalité, certains hommes politiques conscients du bénéfice que leur confère leur poids électoral et de la dévotion sans faille de leurs disciples ne se contentent plus d'être de simples pourvoyeurs de voix, mais ont franchi le Rubicon pour créer des mouvements, tiennent des discours radicaux dans le but, le plus souvent, de s'attirer les faveurs du pouvoir en place ou de constituer un moyen de pression pour obtenir des privilèges et conserver des prébendes.

En tout état de cause, cette radicalisation a entrainé des dérives dans la persécution des homosexuels comme si ce phénomène n'a jamais existé au Sénégal et la profanation et la mise à sac par certains illuminés de l'église. Cette chasse à l'homosexuel est allée jusqu'à l'exhumation d'un corps d'un homme accusé de ce genre de pratiques. Le discours religieux est passé par là.

Conclusion

Si la laïcité, c'est la liberté, l'égalité des citoyens quel que soit leurs croyances, il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'elle est une réalité au Sénégal. Il suffit de s'attacher sur les principes consacrés par la Constitution pour s'en convaincre. Il revient à l'Etat de veiller à ce qu'une section de la Cité ne puisse s'imposer en raison d'une appartenance religieuse ou confrérique. Pour ce faire, l'Etat gagnerait à être plus regardant et vigilant sur certaines pratiques ou discours de quelques illuminés car la laïcité est le seul instrument permettant de vivre ensemble dans le respect des différences religieuses spirituelles et confessionnelles. Sur

Scanned with CamScanner

ce point, nous sommes en droit de considérer que les pays confrontés au terrorisme ne nous démentiront pas.

Scanned with CamScanner

DEUXIÈME PARTIE

RESUME DE TEXTE

La méthode
pour réussir ses résumés

I Prologue

1. Qu'est-ce qu'un résumé ?

Les textes que l'on vous demande de résumer aux concours sont toujours extraits de livres, qui sont des documents dans lesquels l'auteur dispose d'autant de place qu'il le désire. Imaginez que l'on ait demandé à l'un d'eux d'exprimer la même idée que dans le texte sélectionné pour l'énoncé, mais dans un espace contraint, façon Twitter. L'auteur aurait condensé son raisonnement, éliminé des exemples (pas forcément tous), mais préservé l'esprit du texte et son ton. Cette deuxième version hypothétique est celle que l'on vous demande d'écrire. Un résumé, c'est un texte réécrit dans un espace limité.

De cette expérience de pensée découlent les propriétés du résumé. Pour écrire comme l'auteur l'aurait fait s'il avait dû s'exprimer en un nombre limité de mots, vous devez être fidèle à la pensée qu'il exprime dans le texte. Reprenez les mêmes idées, dans le même ordre, sans les modifier ni les atténuer, même si vous n'êtes pas d'accord. N'utilisez que les arguments du texte. Éliminez ce qui est accessoire, illustratif et anecdotique, et conservez la totalité de ce qui compte.

Après le fond, la forme : il vous est demandé d'écrire à la façon de l'auteur. Ne transformez pas un style flamboyant en rapport de technocrate, ni un passage prophétique en plaisanterie de bistrot. N'introduisez pas de distance (« selon l'auteur ») avec le propos. Utilisez « je » si (et seulement si) l'auteur écrit « je ». Imaginez que l'auteur regarde par-dessus votre épaule et qu'il sera déçu si vous le trahissez.

2. Ce que n'est pas un résumé

Un résumé est un texte rédigé. Il ne peut en aucun cas se limiter à une énumération. Tout style télégraphique est en outre proscrit.

Un résumé n'est pas un complément. Il s'agit d'un document autonome pouvant être compris sans avoir lu le texte d'origine, qu'il remplace et dont il rend compte le plus exactement possible.

Scanned with CamScanner

Un résumé n'est pas un commentaire composé. D'abord ce n'est pas un commentaire, puisque l'on s'exprime comme si l'auteur du texte écrivait le résumé, ensuite il n'est pas composé car les idées doivent être présentées dans le même ordre que dans le texte.

Un résumé n'est pas un *best of* de citations du texte. Il ne suffit pas de sélectionner des phrases ici et là et de les enchaîner, même si on les reformule. Cette approche étant un défaut très commun, il faut souligner que même dans le meilleur des cas, lorsqu'elle est appliquée avec intelligence dans la sélection des passages et tact dans la rédaction, elle donne au mieux la moitié des points. Il faut rendre compte de l'ensemble du texte et non de morceaux choisis ; vous devez condenser et non couper. Le rapport CCP 2004 dénonce ainsi « *le "calque", la reprise de formules et de phrases entières, le montage ou la mosaïque de citations* ».

Un résumé n'est pas une version pour les enfants. Ce n'est pas parce qu'un passage est complexe qu'il faut l'élaguer. Il peut tout à fait s'agir d'un argument crucial sans lequel le propos deviendrait bancal.

3. La forme des épreuves aux concours

Les épreuves de Centrale se composent d'un texte à résumer en 250 mots et d'une dissertation en moins de 1200 mots ; les deux exercices sont notés sur 10. Aux CCP, le texte est à résumer en 100 mots (pour 6 points), la dissertation est notée sur 12, et l'ensemble est complété par deux questions de compréhension du texte (2 points). Enfin, dans la Banque PT, un résumé en 180 mots (pour 8 points) est complété par une dissertation (12 points). Quel que soit le concours, l'épreuve dure toujours quatre heures.

Le libellé de la dissertation est toujours constitué d'une phrase extraite du texte à résumer. Résumé et dissertation sont donc liés dans la mesure où le travail effectué sur le texte en vue du résumé constitue un bon point de départ pour la construction d'une problématique. Selon le rapport CCP 2005, « *l'épreuve devrait être un tout et les deux heures de résumé – c'est un grand maximum, une heure et demie étant un idéal – ne sont pas perdues pour la dissertation* ».

Le nombre de mots doit être indiqué ; il doit se trouver dans une fourchette de ±10% de l'objectif. Le comptage doit être exact (voir *Comment compter les mots* page 16) : les dépassements sont sanctionnés par des correcteurs « *aussi épris sur ce point de rigueur arithmétique que leurs collègues scientifiques* » (rapport Centrale 2008). Un comptage défaillant ou mensonger entraîne soit une lourde pénalité, soit un zéro.

Scanned with CamScanner

4. Survol de la méthode

Le jury teste d'une part votre compréhension du texte et de son dispositif argumentatif, de l'autre vos capacités de synthèse et d'expression. N'essayez pas de tout faire d'un seul trait, c'est impossible. Chacun de ces points fait l'objet d'une étape de la méthode. Aucune ne peut être éliminée sans faire vaciller les suivantes : étape sautée, erreur assurée.

La première étape est une lecture approfondie du texte, ligne à ligne, pour en comprendre tous les éléments et dégager son sens exact. Cette étude locale, consacrée à suivre la pensée de l'auteur, est suivie dans un deuxième temps par une étude globale du texte qui détermine comment l'auteur l'a construit. Elle s'attache au texte dans son ensemble pour identifier les moments clefs, séparer les arguments des exemples et retrouver le plan suivi par l'auteur, que vous écrivez noir sur blanc sur une feuille à part. Après ces deux étapes, le travail préliminaire est terminé.

La rédaction commence. Vous condensez d'abord chaque partie du plan détaillé pour obtenir un unique paragraphe, sans chercher encore le bon nombre de mots ni une écriture élégante. Lors de cette étape cruciale, vous écartez ce qui doit être éliminé et vous reformulez le reste. Enfin, il reste à réécrire entièrement les paragraphes de l'étape précédente en portant une attention soutenue au nombre de mots et à la qualité de la langue.

Cette méthode est la plus efficace car chacune de ses étapes fait appel à une capacité distincte ; on a, en quelque sorte, séparé les variables. Les rapports du jury la confortent point par point. En enchaînant des tâches aux fonctions bien délimitées, elle permet en outre d'aller plus vite, sur le principe du taylorisme. Au lieu de consacrer deux heures au résumé, vous pourrez viser une heure et demie et réinvestir dans la dissertation le temps économisé.

Scanned with CamScanner

Comment compter les mots ?

Les concours demandent de résumer un texte en 100 mots (CCP) ou 250 mots (Centrale/Supélec), avec une tolérance systématique de ±10%. Un écart supérieur à 10% peut se traduire par une pénalité, ou par un zéro. Le comptage des mots est une tâche triviale mais qui ne laisse pas droit à l'erreur, même si elle est de bonne foi. Il faut en connaître les règles.

Le principe général est simple : tout ce qui est isolable typographiquement et qui fait sens seul compte pour un mot. Par exemple, cette phrase comporte sept mots. En outre, tous les symboles qui ne sont pas des lettres ou des chiffres comptent pour rien. Il en est ainsi des signes de ponctuation (virgule, point, deux-points, point-virgule, point d'exclamation, point d'interrogation), traits d'union, tirets, apostrophes, guillemets, parenthèses et crochets.

Mais comme d'habitude, le diable est dans les détails.

Mots courts : le, la, les, un, une, des, du, à, de, par, en, y, leur, mon

Tous ces mots comptent pour 1.

Mots élidés : c', d', j', l', m', n', s', t'

L'apostrophe indique qu'avec l'usage, un mot a été raboté pour condenser deux sonorités en une. On dit bien « c'est ainsi » et non « ce est ainsi ». Mais « c'est » n'est pas devenu pour autant un mot autonome, il reste composé de deux termes indépendants. Le mot élidé, ici « c' », compte donc pour un mot entier, et « c'est ainsi » compte pour trois mots.

Traits d'union : après-midi, cerf-volant, c'est-à-dire, socio-économique, a-t-il

Chaque élément d'un mot composé compte pour un mot, à condition que cet élément constitue un mot en lui-même. Ainsi, « après-midi », « cerf-volant » et « grand-mère » comptent chacun pour deux mots, et « c'est-à-dire » compte pour quatre mots, comme « tout-à-l'égout ».

En revanche, puisque « socio » n'existe jamais seul (son emploi comme abrégé de « sociologie » dans le langage courant ne compte pas), « socio-économique » compte pour un seul mot.

Le « t » présent dans « a-t-il » est purement euphonique, il ne sert qu'à rendre compte de la prononciation sans représenter un mot réel. Il n'est qu'une notation.

Scanned with CamScanner

L'EXEMPLE PAR LA PRATIQUE : RÉSUMEZ LE TEXTE SUIVANT EN 60 MOTS

Que les affaires soient florissantes, le chômage inexistant, que le souci du lendemain n'oppresse plus les classes laborieuses, et les affiches couvriront les palissades, les annonces meubleront les colonnes des journaux, les enseignes lumineuses s'allumeront, les entreprises se disputeront le temps nécessaire aux concerts radiophoniques. Pendant la dernière guerre, la publicité a disparu à peu prés totalement des pays souffrant de la disette, tandis que la propagande aux exigences cruelles la remplaçait : mais les nations qui résistaient encore à l'asphyxie économique gardaient une certaine activité publicitaire et les Etats Unis, à qui l'immensité de leurs moyens permettait de mener à bien parallèlement un effort de guerre considérable et le service des particuliers, voyaient leur publicité à peine réduite. La publicité ne crée pas l'euphorie, elle y participe, elle en témoigne. Elle est le pavillon de la prospérité.

Aussi bien ne s'agit-il pas de prendre l'effet pour la cause, mais de souligner qu'en raison d'une imbrication étroite si la prospérité encourage la publicité, celle-ci à son tour ne peut que développer celle-là. La publicité est un indispensable facteur d'optimisme, l'image qu'elle offre des possibilités humaines- sur un plan strictement matériel il est vrai- est après tout réconfortante. Rêves trop au dessus de la condition du plus grand nombre ? Il n'y parait pas quand on voit la façon dont se sont répandus, au temps de la grande publicité, tant de luxes et de conforts simples.

Plas de Verdier

CORRECTION PROPOSÉE

Regroupement des idées

Idée 1/ La publicité est signe de prospérité (1 à 13)

Active quand l'économie est saine (1 à 6)

Disparait en période de guerre sauf pour les pays non occupés ou qui sont en dehors du conflit (6 à 14)

Idée 2/ La publicité entretient la prospérité

Elle ne crée pas l'euphorie.

Elle contribue à répandre les bienfaits du progrès

Scanned with CamScanner

Elle est un facteur d'optimisme, favorise la confiance

Partout présente en période de prospérité, la publicité disparait en temps de guerre, sauf dans les pays restés en dehors du conflit ou dans ceux qui ont des possibilités exceptionnelles.

La publicité ne peut suffire à créer la prospérité dont elle est un effet visible mais elle entretient celle-ci, favorise la confiance et contribue à l'expansion du progrès matériel. (61 mots)

Scanned with CamScanner

Résumée

Rendre le savoir accessible à tous

« Si nous prenons les mesures nécessaires, tous les habitants de la planète pourront bientôt édifier ensemble une nouvelle société de l'information fondée sur les savoirs partagés, sur une solidarité mondiale et sur une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples et les nations. Nous ne doutons pas que ces mesures ouvrent la voie à l'édification d'une véritable société .du savoir. » Ainsi se termine la Déclaration de principes adoptée par les représentants de 175 pays, dont près de 50 chefs d'Etat et de gouvernement et plus de 100 ministres, le 12 décembre 2003, à l'issue de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI, ou WSIS en anglais), qui se tenait à Genève dans la droite ligne des grandes conférences de l'ONU sur les thèmes d'avenir, depuis le Sommet de Rio de Janeiro en 1992 sur l'environnement et le développement [...].
La Déclaration de principes adoptée à Genève assimile la révolution numérique à une troisième révolution industrielle qui préfigure l'avènement, en ce début du XXIe siècle, d'une nouvelle société de l'information.
L'enjeu principal du SMSI ? Tirer parti des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour promouvoir les objectifs du Millénaire ratifiés à New York en 2000 : réduire la faim et l'extrême pauvreté, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA et le paludisme, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Force est de constater que l'accès aux TIC est inégalement réparti sur la planète, ne serait-ce qu'au sein des nations riches elles-mêmes : seuls 68% des Américains utilisent régulièrement Internet à ce jour. A l'échelle internationale, selon les chiffres de l'Union Internationale de Télécommunication (UIT), les habitants des pays développés utilisent cinq fois plus le téléphone que les habitants des pays pauvres.
Cette « fracture numérique » est en partie une question d'accès aux infrastructures, relève l'UNESCO dans son rapport intitulé « Vers les sociétés du savoir » publié à la veille du SMSI de Tunis pour servir de base aux réflexions des participants. Mais c'est aussi une question de développement des capacités : « Les succès obtenus par un certain nombre de pays d'Asie dans la lutte contre la pauvreté s'expliquent en grande partie par les investissements massifs qu'ils ont consentis, durant plusieurs décennies, en matière d'éducation, de recherche et de développement. »

D'après **Abdelaziz Barrouhi**, Jeune Afrique / l'Intelligent.
N° 2340, du 13 au 19 novembre 2005, pages 58-59.
Vous résumerez ce texte de 400 mots au quart de sa longueur (une marge de 10% en plus ou moins est admise)

Discussion Vous discuterez l'idée selon laquelle « *tous les habitants de la planète pourront bientôt ensemble édifier une nouvelle société de l'information fondée sur les savoirs partagés, sur une solidarité mondiale et sur une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples.* »

Scanned with CamScanner

Corrections

• **Proportions** : entre 90 et 110 mots

• **Idée Générale** : Des mesures à prendre pour rendre le savoir accessible à tous

• **Plan détaillé**

1. « Début …société de l'information » : Rappel des conclusions du SMSI
- Les conditions pour une société du savoir sont : la démocratisation du savoir, l'émergence d'une nouvelle société fondée sur la solidarité et l'entente, la foi en la révolution numérique assimilée à une troisième révolution industrielle.

2. « L'enjeu pour le développement » : Objectifs du SMSI ?
- La réalisation des O.M.S passe par les T.I.C [Mais]

3. « force est… à la fin » : Obstacles pour la réalisation des objectifs du SMSI
- Accès inégal aux Tic même dans les pays riches
- Cette « fracture » est inhérente au déficit d'infrastructures d'une part, mais aussi à une mauvaise gestion des ressources humaines

[Aussi]
- Les pays d'Asie ayant compris cet enjeu ont investi lourdement dans ces secteurs afin d'éradiquer la pauvreté.

Sujet Discussion : Vous discuterez l'idée selon laquelle « *tous les habitants de la planète pourront bientôt ensemble édifier une nouvelle société de l'information fondée sur les savoirs partagés, sur une solidarité mondiale et sur une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples.* »

• **Thème abordé** : Le partage du savoir dans le monde

• **Problématique** : y a-t-il suffisamment partage du savoir pour l'avènement d'une société de l'information ?

Plan du développement : Dialectique

Thèse : Emergence société de l'information
- Promouvoir les TIC jusque dans les coins les plus reculés pour permettre à tout le monde d'être au même niveau d'information
- Solidarité numérique des pays riches envers les pays pauvres qui passe par un transfert de technologie
- Investissements lourds dans les infrastructures et dans l'éducation et la formation

Antithèse : Limites pour l'avènement d'une société de l'information
- La pauvreté, frein à l'accès aux Tic dans les pays du Tiers monde : la priorité est plus accordée à la satisfaction des besoins naturels et nécessaires
- Fracture numérique entre pays riches et pays pauvres : Les niveaux de développement ne sont pas les mêmes (le retard économique est si grand qu'il sera difficile de niveler les informations)
- Ostracisme de certains pays riches (filtre dans les informations diffusées, des informations

Scanned with CamScanner

tendancieuses peuvent également être distillées et semer la discorde)

- La vraie solidarité entre Nord et Sud n'existe pas : L'Afrique pèse moins de 1% dans le commerce mondial. Comment pourra-t-elle se développer pour investir dans les infrastructures ?

Scanned with CamScanner

nistères De La Justice **CONCOURS d'Entrée au centre de formation judiciaire**

Section /éducateurs spécialisés

Résumée

Les enfants de la publicité.

Que peuvent les parents, les professeurs ou les écrivains face à Publicis ou Havas ? Que peuvent-ils surtout lorsqu'il s'agit d'éduquer des enfants ? Car c'est la jeunesse, dès son âge le plus tendre, qui est devenue la cible favorite des publicitaires : séduire le fils pour gagner la mère. Et les professionnels de la vente en savent beaucoup plus long que les enseignants sur la mentalité enfantine. S'ils ne savent pas comment apprendre l'histoire - mais ils ne s'en soucient pas - ils savent en revanche comment faire passer une idée simple et forte. Sur ce terrain, ils disposent de la compétence et des moyens. L'esprit des enfants leur appartient. Il n'est que de voir l'intérêt passionné des très jeunes téléspectateurs pour les spots de publicité. A coup sûr ces messages, brefs, simples et distrayants sont exactement adaptés au public enfantin.

Nous ne savons plus dans quelle société nous vivons, ou plus exactement quelle société découvrent nos enfants. Si nous croyons toujours que nous transmettons un certain acquis culturel à travers les canaux traditionnels, nous nous trompons. Le jeune esprit qui s'éveille dans le monde occidental est d'abord impressionné par les informations de l'environnement matériel et commercial. Il est instruit par les objets, les vitrines, les affiches, les annonces, les spots publicitaires bien plus que par les discours de ses parents ou des ses maîtres. Or ces supports disent tous la même chose, ils répètent à l'envi que nous vivons dans une société d'abondance, et que l'essentiel est de posséder les objets manufacturés.

La publicité, au sens le plus large, donne à croire que le seul problème est de choisir entre les biens trop nombreux qui sont offerts. Chacun étant supposé avoir les moyens d'acheter, il suffit d'éclairer son choix. Tout naturellement l'enfant en déduit que le bien-être est donné, qu'il existe comme l'air et le soleil et que point n'est besoin de le gagner. L'adolescent vit dans un monde d'assistance technique gratuite. Il attend de la société, ou plutôt de ses parents, qu'ils lui fournissent sa part d'assistance. Toute limitation dans ses désirs sera ressentie comme une brimade. Pourquoi lui refuser ce que tout le monde possède ? Pourquoi lutter pour se procurer ce qui est offert ?

Les adultes s'étonnent que les jeunes prétendent tout à la fois dépendre de leurs parents sur le plan matériel et s'en affranchir sur le plan moral. Mais quoi de plus naturel ? Ils ne font que se conformer au conditionnement culturel reçu dès l'enfance. On imagine aisément la somme de frustrations, de désillusions qu'ils ressentent quand ils découvrent que l'abondance des vitrines n'est qu'une illusion et qu'ils devront travailler constamment pour en jouir. Mais il sera trop tard pour rejeter le système. Habitués à l'assistance technique, appauvris sur le plan personnel, ils devront à leur tour, consacrer toute leur vie à poursuivre ce plaisir des choses qui fuit au fur et à mesure qu'on s'en approche.

Ainsi la publiculture est le ferment nourricier de l'illusion technique. Elle détourne l'homme de ses ressources intérieures pour le fixer sur les ressources matérielles, elle fait admettre la priorité des moyens sur les fins, la prédominance de l'avoir sur l'être.

François de Closets, Le bonheur en plus, Ed. Denoël, 1974

1) RESUME : Résumez ce texte de 560 mots au 1/4 de sa longueur. (Avec une tolérance de + ou - 10%).

2) DISCUSSION : « *La publiculture détourne l'homme de ses ressources intérieures pour le fixer sur les ressources matérielles, elle fait admettre la priorité des moyens sur les fins, la prédominance de l'avoir sur l'être.* »

Commentez et discutez ce point de vue.

Scanned with CamScanner

CORRECTIONS

Proportions : entre 126 et 154 mots

- **Analyse du texte**

- **Idée générale** : L'impact de la publicité chez les jeunes

- **Plan détaillé**

1- Début…manufacturés » : La publicité : frein à l'éducation
- Incapacité à éduquer les enfants car les enfants sont des cibles privilégiées des publicitaires qui les connaissent mieux au grand désarroi des parents
- Engouement des jeunes pour les spots publicitaires
- Emergence d'une nouvelle société avec l'obsolescence des canaux traditionnels de transmission de la culture
- L'instruction passe aujourd'hui par d'autres canaux
- Or il y a une similitude dans le discours publicitaire (primat à la consommation des produits)
- La publicité trompe en ce qu'elle fait penser qu'il y a un trop plein de produits gratuits. L'objectif est d'aiguillonner le consommateur
- Mirage chez l'enfant ; il devient paresseux à cause de cette publicité mensongère

2- « La publicité…la fin » : Les conséquences de la publicité mensongère
- *Mentalité d'assisté chez l'adolescent*
- Rébellion contre toute privation qui entraîne une boulimie de désir
- Refus de dépendance morale vis-à-vis des parents
- A la découverte de la supercherie, c'est la grande désillusion
- Mais retard dans cette découverte entraînant l'aliénation et la frustration
- En conséquence, la technique vit de la publicité qui prône le matérialisme

Sujet Discussion : « *La publiculture détourne l'homme de ses ressources intérieures pour le fixer sur les ressources matérielles, elle fait admettre la priorité des moyens sur les fins, la prédominance de l'avoir sur l'être.* » Commentez et discutez ce point de vue.
Thème abordé : Publicité et adolescence

Problématique : La publicité a-t-elle toujours un impact négatif sur la société ?

Plan du développement

Thèse : Les inconvénients de la publicité
- Promotion d'une consommation sans limite
- Imposer le matérialisme exacerbé au détriment des qualités humaines
- Illusion : impression de rêver la vie au lieu de la vivre

Antithèse : La publicité n'est pas toujours négative
- Effet de concurrence favorise la qualité de la consommation
- Le message peut avoir d'autres fonctions positives morales (la sexualité responsable), sociales (le danger que représentent les armes), comportementales (le tabac, l'alcool…)
- Malgré les reproches sur son penchant matérialiste, la pub a des apports dans l'économie d'un pays

Scanned with CamScanner

Kenzo 782430538

Scanned with CamScanner